

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Où, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

M A R S 1733.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques : Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 20. vol. : Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 14. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separeés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mars 1733.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **S**I les Histoires generales sont ordinairement plus propres à satisfaire la curiosité des Lecteurs, les Histoires particulières sont communément plus utiles, parce qu'on peut s'en faire des applications plus personnelles, & les prendre souvent pour des modèles de conduite, de pieté & de zèle en plus d'un état. Celle dont nous allons parler, & qui paroît depuis peu de l'Imprimerie de la veuve Mergé à Paris, est de cette espece : C'est la *vie de Messire François PIQUET, Consul de France & de Hollande à Alep, ensuite Evêque de Cesarople, puis de Babilone, Vicaire Apostolique en Perse, avec titre d'Ambassadeur du Roy Très-Chrétien auprès du Sophy.* Ouvrage de 550. pages in 12. & partagé en trois Livres. Le premier contient les commencemens de la vie de Mr. Piquet, l'Histoire de son Consulat, & divers éve-

nemens concernant les Eglises du Levant & la Turquie. Le second nous apprend le retour & le séjour de Mr. Picquet en Europe jusqu'à son dernier voyage au Levant. Le troisième comprend son retour au Levant, ses voyages & ses travaux Apostoliques en Turquie, en Arménie & en Perse, son Ambassade & sa mort. Ainsi l'on voit dans cette Histoire Mr. Picquet dans trois états differens ; 1°. dans l'état Laïc exerçant la Charge de Consul avec beaucoup de droiture, de fermeté, de capacité & de zèle pour les intérêts de la Religion ; 2°. dans l'état Ecclésiastique s'occupant de bonnes œuvres, & des fonctions propres de cet état ; 3°. dans l'Épiscopat, & revêtu encore de la dignité d'Ambassadeur, employant pour l'avancement de la Religion, le crédit, le pouvoir & les moyens que l'une & l'autre dignité lui donnoient.

Mr. Picquet nâquit à Lyon l'an 1626. Destiné par son pere à repater par le commerce les disgrâces de sa famille, il eut occasion de-là de faire d'abord quelques voyages en Europe. Ces voyages lui donnerent de l'expérience, & le firent connoître même à la Cour. En 1652. il fut fait Consul d'Alep, Charge importante, & d'une administration difficile, parce qu'il y faut tour-à-la fois ménager les intérêts du Commerce & ceux de la Religion, bien vivre avec les Turcs, & protéger les Chrétiens. Mr. Picquet s'acquitta de cet Emploi avec un succès extraordinaire. Le Bacha d'Alep opprimoit injustement les Chrétiens ; le Consul eut la fermeté de réprimer ses vexations. Le Commerce y étoit ruiné, il le rétablit. Les Mômes viennent armés investir la maison du Vice-Consul, il les repoussa les armes à la main. En ce même-tems le Bacha d'Alep se évolte, & avec le secours des Bachas voisins lève une Armée de cent mille hommes pour

se garantir du châtiment. Les Chrétiens sembloient avoir tout à craindre dans une Ville, où la révolte devoit inspirer aux Turcs naturellement violens, encore plus de licence & de brutalité. Mais on fut étonné de voir le Bacha rébelle témoigner encore plus de considération qu'auparavant au Consul François, & ménager plus les Chrétiens; & ce qui marque encore plus de sagesse de Mr. Picquet, & la haute estime qu'il s'étoit acquise parmi les Turcs mêmes, c'est que le Bacha rébelle ayant été enfin contraint d'abandonner la Ville, le nouveau Bacha qui lui succéda fit, pour ainsi dire, de Mr. Picquet son homme de confiance. La maniere dont ce nouveau Bacha se défit par son conseil des Bachas révoltés est singulière. „ Les Turcs regardent le Ven-
„ dredi comme un jour de fête, & ils s'assemblent
„ ce jour-là avec plus d'exactitude que les autres
„ jours à l'heure de midi, pour faire le *Namas*,
„ ou leur priere, durant laquelle ils ne touchent
„ jamais la tête, quelque bruit que l'on fasse, persua-
„ dés que s'ils regardoient à droite ou à gauche, ils
„ verroient le démon, & que la priere finie en se
„ tournant du côté droit ils voyent leur bon Ange.
„ Mourtesar (nom du Bacha) fit appeller douze
„ Imans, (c'est une espece de Prêtres) & leur
„ ordonna de se glisser adroitement dans le quartier
„ des Bachas, & de leur couper la tête dans le
„ tems de la priere; ce qu'ils exécuterent avec
„ toute l'adresse & le secret nécessaires dans une
„ entreprise si hardie. „ Le crédit du Consul François augmenta beaucoup dans Alep, & il s'en servoit utilement pour le soulagement de tous les miserables, & pour l'avancement de la Religion, avec un zèle, une charité & un désintéressement dignes des premiers Chrétiens. Son objet principal étoit de ramener les Schismatiques au sein de

l'Eglise Romaine, il y pensoit jour & nuit, & il y travailloit sans relâche comme le plus zélé Missionnaire. Aussi Dieu bénit-il ses travaux & son zèle par des succès abondans. Il sçut par son adresse & son crédit donner aux Assyriens un Archevêque Catholique, & le soutenir contre les cabales des Prêtres Schismatiques. On ne sçauroit lire tout le détail de ces faits, sans être édifié de la piété & du zèle d'un Laïc dans un Emploi où la plupart ne songent qu'à faire leur fortune; & ce détail ne laisse pas d'être mêlé de quelques événemens assez curieux. On y trouve aussi l'éloge de quelques Missionnaires, & le tout est accompagné de quelques faits miraculeux, auxquels les Lecteurs ajouteront autant de foi qu'ils jugeront à propos.

Si la Cour de France dut être contente des services de Mr. Picquet, celle de Rome n'en fut pas moins satisfaite, & considérant qu'il avoit toutes les vertus & les talens d'un excellent Missionnaire, elle témoigna quelque désir de lui voir embrasser l'état Ecclésiastique, afin de le récompenser, & de lui donner en même-tems le moyen d'avancer encore plus efficacement l'œuvre de Dieu. Mr. Picquet avoit eu dans sa jeunesse beaucoup d'inclination pour cet état : La seule considération du besoin que sa famille avoit de lui, l'avoit empêché de l'embrasser; & on voit dans toute la suite de sa vie qu'il en conserva toujours l'esprit, comme il en avoit les talens. Devenu libre par de nouvelles circonstances il résolut de s'engager. Il reçut la Tonsure des mains de cet Archevêque Catholique qu'il avoit donné aux Syriens ou Jacobites. On ne nous dit point dans cette Histoire s'il eut permission de recevoir la Tonsure d'un Archevêque étranger & du Rit Grec; mais nous y voyons que l'ayant fait sans avoir été relevé de l'irrégularité qu'il pouvoit

voit avoir contractée dans l'exercice du Consulat, il se fit réhabiliter à Rome, avant que de passer aux autres Ordres.

Mr. Picquet de retour en France reçut tous les Ordres Sacrés, & il eut peu de chose à changer dans les exercices ordinaires, pour édifier dans l'état Ecclésiastique, comme il avoit fait dans l'état séculier. Il fut pourvû de quelques Bénéfices, dont il destinoit tous les revenus aux Missions du Levant; il obtint à Paris des aumônes considérables pour le même sujet : Sa maison à Lyon servoit d'hospice aux Chrétiens du Levant que la misère, ou la curiosité attiroit en Europe; & cependant le zèle qu'il avoit pour la Religion dans le Levant ne l'empêcha pas d'en consacrer une partie à la Provence. Il y exerça les talens pour les Missions, & le fit avec fruit. Son zèle le fit malheureusement consentir à se charger de la supériorité d'un Monastère de Religieuses. Il ignoroit, sans doute, qu'une telle commission est beaucoup plus épineuse que le Consulat le plus difficile. Cet homme si sage & si vertueux, qui avoit trouvé le moyen de charmer tous les Chrétiens d'Alep & les Turcs mêmes, ne put satisfaire une partie de la Communauté. „ Il n'y
„ eut, dit-on, ni injures, ni accusations, dont il
„ ne fut chargé à cette occasion. La persécution
„ dura presque autant que la supériorité. Les ca-
„ lomnies & les outrages le poursuivirent jusques
„ dans le Port de Toulon, & il étoit sur le point
„ de s'embarquer pour le Levant, quand un Messa-
„ ger lui apporta une Lettre trempée dans le fiel
„ de l'amertume & dans l'aigreur. Après l'avoir
„ lûe avec tranquillité, il paya largement le
„ porteur, & la remit en souïrant à un Prêtre qui
„ l'accompagnait. „

Enfin Mr. Picquet reçut de la Cour de Rome des
mar-

marques solides de la satisfaction qu'on y avoit de ses services, & de la confiance qu'on y avoit en son zèle. Il fut nommé Vicaire Apostolique de Babylone, & ensuite Evêque de Cesarople dans la Macedoine. Il ne parut recevoir ces dignités qu'avec répugnance, & il sembla n'en prendre occasion que de s'en humilier davantage. Loin de songer à se prévaloir en France de sa nouvelle dignité, à peine fut-il sacré qu'il partit pour sa Mission.

Après avoir revû Alep & les autres lieux voisins qui avoient été le premier objet de son zèle, le voyant en état par sa dignité de Vicaire Apostolique de porter plus loin les fruits de sa Mission, il entreprit de visiter l'Arménie & la Perse, afin d'y consoler & affermir les Catholiques, & faire, s'il étoit possible, de nouvelles conquêtes à l'Eglise Romaine. Il étoit difficile de réussir dans ce dessein, à moins d'être revêtu de quelque titre, qui lui attirât de la considération de la part des Infidèles; c'est ce qui le porta, par le conseil des Peres Dominicains, à écrire à Rome & en France, pour solliciter le titre d'Ambassadeur extraordinaire du Roy Très- Chrétien auprès du Roy de Perse. Cette négociation fut lente, mais elle réussit enfin, & aussi-tôt il se mit en marche vers Ispahan, Capitale de Perse, en attendant que le Roy son Maître lui envoyât des présens pour le Sophy. Toute sa marche, & le séjour qu'on le forçoit à faire dans quelques lieux particuliers, étoient un véritable Apostolat; il exhortoit, instruisoit, consolait les Chrétiens, les Prêtres, les Evêques, & les assistoit de ses libéralités autant qu'il lui étoit possible; il les protegeoit contre l'avidité & l'injustice des Officiers du Roy de Perse, & arriva enfin à Ispahan. Il trouva cette grande Ville dans la joye, la magnificence, les divertissemens & les festins à l'occasion

L'occasion d'un Prince Tartare qui y passoit pour aller à la Mecque. L'Auteur anonyme de cette Histoire nous en donne un récit abrégé, & dans le court narré qu'il en fait, il donne une grande idée de la magnificence de ce Prince des Tartares, & du Roy de Perse. Jamais on ne vit une plus grande profusion de satins, de draps d'or & d'argent, de pierreries & de toutes sortes de richesses. Il est remarquable qu'entre les présens que le Prince Tartare fit au Sophy, il y avoit neuf chevaux Tartares qui faisoient à l'amble 40. & 50. lieues d'une traite.

Mr. Picquet fut très-favorablement reçu du Roy de Perse. Sa reception, & tout ce qui se passa dans cette occasion, est décrit dans cet ouvrage d'une maniere à faire plaisir au Lecteur; mais au milieu des fêtes & des magnificences, rien ne pouvoit toucher ce saint Prélat que l'intérêt de la Religion. Dans Ispahan il trouva quatre Eglises de Catholiques-Romains, établies par des Missionnaires d'Europe; l'une de Capucins François, l'autre d'Augustins Portugais, une troisième de Carmes déchauffés Italiens, & la quatrième de Jésuites. Il visita ces Eglises, & trouva que le succès ne repondoit pas à beaucoup près au zèle & à la ferveur des Missionnaires. Il est vrai que la Foi a dans ces Pays-là de grands obstacles à surmonter, & l'opposition des Schismatiques y est encore plus à craindre que celle des Infidèles. L'Evêque Arménien d'Ispahan s'éleva contre Mr. de Cesarople avec fureur, & déclama publiquement contre lui avec le dernier emportement. Le saint Prélat n'opposoit à ces excès qu'une patience & une modestie inaltérables.

Ce détail de bonnes œuvres est suivi de la description de quelques usages d'Ispahan, de quelques cérémonies Arméniennes, & de l'oppression en tout
genté

genre qu'y souffrent les Chrétiens. On nous apprend ensuite que le Siège de Babylone étant venu à vaquer, le Pape avoit nommé à cet Evêché Mr. de Cesarople pour gouverner désormais cette Eglise, non plus en qualité de Vicaire Apostolique, mais de Pasteur ordinaire. Le Pape lui accorda en même-tems un Jubilé pour toutes les Provinces de son Vicariat, & il le publia avec solennité & avec un grand fruit pour tous les Catholiques. Mr. Picquet étoit cependant dans un extrême embarras de n'avoir pas encore reçu les présens du Roy de France pour le Schach. Cela donnoit occasion aux Schismatiques de le traiter d'imposteur, & aux Infidèles de le mépriser. Ils arriverent enfin, & lui furent remis par deux Missionnaires Jésuites. C'étoient deux grandes pendules, un miroir ardent, deux astrolabes, & huit grands volumes d'estampes qui représentoient les Maisons Royales. Il reçut à son tour de riches présens du Sophy; & après avoir obtenu divers avantages pour les Chrétiens, il se disposa à partir pour continuer à exercer son zèle en diverses contrées. Il étoit à Hamadan où il attendoit un passeport pour se rendre à Babylone, & il y travailloit avec un grand succès, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut. Rien n'est plus édifiant que les dispositions qu'il fit avant que de mourir, & que sa mort même; mais nous ne ferons pas ici le détail de ces matieres, comme n'étant pas l'objet d'un article de Litterature.

II. Un ouvrage encore très-estimé des connoisseurs, est un *Recueil des principales décisions sur les matieres bénéficiales, extraites des Canons, des Conciles, & des plus célèbres Auteurs, conformes aux Edits & Déclarations du Roy de France & à la jurisprudence des Parlemens du Royaume & du Grand Conseil*, en 2. vol. in 12. par Mr. Drapier, Avocat

est au Parlement de Paris ; nouvelle édition augmentée de plus de moitié, à Paris 1732.

Qui dit connoisseurs en semblable genre de composition, ne dit pas ordinairement des personnes prodigues de loüanges, ou que l'on satisfasse aisément. Cet ouvrage n'en a pas moins gagné leurs suffrages ; même sous une forme abrégée, où il avoit déjà paru ; Mr. Drapier dans sa première édition ne s'étant guères attaché qu'aux principes, & n'ayant suivi, pour plus de clarté, que la méthode la plus simple des *demandes & des réponses*. C'est aujourd'hui un véritable Code d'une étendue considérable, un corps de maximes, ou de décisions régulièrement dirigées, au nombre de plus de quinze cens.

III. Pierre-Augustin le Mercier, François Barrois, Pierre-Antoine, Paulus du Mesnil, & Philippe-Nicolas Lottiers, Libraires à Paris, ont actuellement en vente, trois volumes in 4^o. d'une *Histoire generale des Auteurs sacrés & Ecclésiastiques*, par le R. P. Dom Remy Ceillier, Benedictin de la Congrégation de St. Vanne & de St. Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny, qui contiennent, jusqu'au troisième siècle inclusivement, la vie de ces Auteurs, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse & le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, sur la morale & la discipline de l'Eglise ; l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs, &c. ; selon le sentiment des doctes Approbateurs, & entr'autres de Mr. le Moyen, tout y est juste, exact, & soutenu de citations utiles, d'une critique judicieuse, & de remarques orthodoxes & très-sçavantes : La suite de ce grand ouvrage doit paroître successivement par Tomes.

Dans

IV. Dans un autre volume in 12. imprimé dans la même Ville, on a assemblé l'Histoire de 24. Peres de l'Eglise; l'Histoire abrégée des Empereurs Romains depuis Jules César jusqu'à Constantin le Grand; les caracteres de 58. des meilleurs Historiens, Orateurs & Poëtes Grecs, Latins & François.

Rien de plus sage que la précaution de l'Auteur, lorsqu'il avertit de les prendre précisément pour ce qu'il les donne, & selon le degré d'autorité qui leur est propre. Il s'appuye, par exemple, de l'autorité d'un Arrêt, ce n'est pas à dire que la décision ainsi appuyée, soit une maxime absolument certaine; cela signifie seulement que tel Tribunal a décidé une telle chose; ce qui n'est qu'un acte de Jurisprudence particuliere & variable, bien différente de la Loi, laquelle fait une Jurisprudence generale & uniforme.

L'utilité d'une pareille collection se fait sentir en ce qu'elle peut passer pour le précis d'une Bibliothèque entiere sur la matière des Bénéfices. Qui est assez isolé dans l'Eglise, pour n'avoir pas là-dessus à se pourvoir, où à se défendre? On consulte dans l'occasion; mais ceux mêmes qui sont consultés, ont-ils tous les Arrêts, tous les Edits, tous les livres à la main? & supposé qu'ils les eussent, serait-il possible de les rapprocher & de les combiner tous, pour les appliquer à l'affaire presente? Au lieu qu'avec les deux petits Tomes qui viennent d'être mis au jour, il n'y a ni Bénéficiaire, ni prétendant à quelque sorte de possession, ou de rétribution bénéficiale que Mr. Drapier n'instruise suffisamment, pour qu'il sçache ce qu'il peut, ou ce qu'il ne peut pas raisonnablement entreprendre. Ne s'agit-il pas même d'un intérêt personnel, dans le besoin d'une poursuite, ou d'une défense légitime;

c'est

c'est ici une étude qui convient à tout honnête homme, & par la nature des choses qu'on y apprend, & par l'avantage qu'il y a en mille circonstances, de s'être mis en état d'en raisonner à propos. Que de bévûes épargnées à peu de frais dans les simples conversations, aussi bien que dans les Tribunaux.

Il y avoit une division fort naturelle à remplir, selon le projet de Mr. Drapier. *Moyens d'acquérir les Bénéfices, & moyens de les conserver.* Mais le judicieux Auteur y a remarqué un double inconvénient : Celui de tomber dans de fréquentes répétitions ; & celui de séparer ce qui doit être uni. Il s'est donc fait un autre plan, qui l'en met à couvert. Après avoir parlé de l'origine & de l'institution des Bénéfices, & en avoir donné les notions, il commence par la vacance. Le dévolu est fondé sur la vacance de droit : Les incapacités, inhabilités, indignités, & l'inobservation des Régles de la Chancellerie Romaine reçues dans le Royaume, rendent nulle la provision dans son principe, ou annullent celle qui étoit valable dans son commencement ; c'est pourquoi ces Traités ont dû être placés à la suite. Les différentes sortes de vacances étant établies, il vient aux collations, aux provisions, au Visa, à la dévolution, à la prévention, à la prise de possession, au droit de Patronage, à la résidence, aux résignations ; c'est ce qui compose le premier Tome en dix-sept Chapitres. Dans le second en dix autres Chapitres on trouve tout ce qu'on peut souhaiter de plus intéressant sur les petites dattes, les degrés, les permutations, les pensions, la régale, les indulgences, le brevet de serment de fidélité, les devoirs de Brevetaires, & enfin les gradués. L'Auteur a placé indifferemment ce qui n'avoit point d'ordre par soi-même ; & à l'égard des
expecta-

expectatives il y a gardé celui de la préférence qu'on leur donne, & de suite ; afin, dit-il, qu'on remarquât plus facilement la conformité & la différence qui se rencontrent dans ces privilèges.

V. Une édition entreprise par Mr. Argelati, de *Caroli Sigonii Mutinensis opera omnia*, doit contenir, outre les ouvrages connus de Sigonius, ceux du même Auteur qui n'avoient pas encore été donnés au public, avec sa vie écrite par Mr. Muratori, les notes de divers hommes illustres, & celles de Mr. Argelati. Les Tables seront fort amples. Le premier Tome que la Société Palatine établie à Milan fait délivrer aux Souscripteurs est in folio, & dédié à l'Empereur.

VI. Montalant, Libraire à Paris, a presentement en vente une collection faite par les RR. PP. Martene & Durand, Benedictins de St. Maur, sous le titre de *Thesaurus novus anecdotorum complectens Regum ac Principum, aliorumque virorum illustrium epistolas & diplomata*, cinq volumes in folio. Les 7. 8. & neuvième Tomes du Recueil fait par les mêmes sçavans, intitulé : *Veterum Scriptorum & monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio*, se vendent chez le même Libraire. Les neuf volumes coutent aux Souscripteurs 150. livres, & 200. livres aux autres Acheteurs.

VII. Une Histoire que je rapporte en abrégé, va finir cet article ; elle est de Mr. de Reaumur, & regarde les Teignes, insectes qui rongent les laines & les pelletteries ; on la trouve plus au long dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences à Paris pour l'année 1728., ouvrage in quarto imprimé en 1730. qui comprend les mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année.

Les Teignes sont comme les hommes naturellement

ment sans vêtemens ; comme nous , & peut-être plus naturellement que nous elles savent s'en donner. La figure de leurs habits n'a rien de fort recherché : Le corps de l'insecte a une figure cylindrique , son habit est un tuyau , un fourreau , un vrai justaucorps , tels qu'étoient , sans doute , nos anciens habits. L'exterieur de cet habit pris sur l'étoffe que le ver ronge , le dedans , & comme la doublure , est formé d'une soye que le ver file lui-même. A peine ces insectes sont nés qu'ils s'habillent , à mesure qu'ils croissent , ils allongent leurs habits , & les allongent par les deux bouts. Quand on les leur rogne , ils travaillent à les rallonger avec une vitesse surprenante , redoublant d'activité à proportion du besoin.

La tête armée de serres va à la quête des poils nécessaires pour ce fourreau ; & lorsque les poils sont hors de portée , l'animal développe ses pattes , & se transporte ailleurs avec son étui. La Teigne n'y fait pas d'autre façon pour élargir son fourreau , à mesure qu'elle grossit : Elle le fend avec ses serres d'un bout à l'autre en ligne très-droite , & cela en dessus & en dessous , y ajoute des bandes qu'elle recout ensemble.

Au reste elle forme son tissu à l'aide de la soye qu'elle file de son corps. Quand elle est née , ou lorsqu'on lui enleve son habit , son premier travail est de filer sa soye & de s'en envelopper. La laine ne vient qu'en guise de sur-tout , cette laine lui sert même de nourriture. Après un certain tems la Teigne se renferme tout-à-fait dans son fourreau , & s'y métamorphose. Il n'y a pas grande difference entre ces Teignes & celles des pelleteries.

Le but de cette Histoire est de trouver les moyens de défendre les étoffes & les pelleteries contre les ravages de ces insectes. L'odeur de la laine grasse ,
celle

celle de la terebentine sur-tout, aussi-bien que des fortes fumigations écartent ces insectes, ou les font mourir.

VII. Le mot de l'Enigme du mois passé est le *Cure-dent*; en voici deux autres.

E N I G M E.

ON trouve peu d'honnêtes gens,
S'ils ne sont accablés sous le poids de leurs ans,
A qui je ne rende service;
Je ne sçais par quelle raison,
Ils ont cependant l'injustice
De me faire souffrir une étroite prison.

Quoique mon corps soit foible & mince.
Je suis utile au plus grand Prince;
Soir & matin de son Palais
Je nettoye avec art toutes les avenues,
Que mille choses superflues
Pourroient faire sentir mauvais.

Lorsque fait pour un double usage,
Mes deux bouts ont chacun leur différent emploi;
J'ai souvent l'oreille du Roi,
Sans que ses favoris en prennent de l'ombrage.

A U T R E.

TE reçois en tout tems un chacun bras ouverts,
Et je suis même utile aux gens déjà sur âge,
Je suis si obligeant que tous ceux que je sers,
Se reposent sur moi du soin de leur ménage;
Tout le monde en est convaincu.
Pourtant, sans être ingrat, ceci tient du prodige,
Il ne s'en trouve aucun de tous ceux que j'oblige,
Qui ne soit le premier à me tourner le cu.

ARTI.

A R T I C L E I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, en BARBARIE, en & PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E** Espagne. Tout est de nouveau en mouvement dans cette Monarchie : On y prépare de gros trains d'artillerie ; on y leve du monde à force pour rendre complètes les Troupes du Roi , & pour former de nouveaux Regimens ; on y travaille aussi avec beaucoup de vigueur en differens Ports à la construction de plusieurs Vaisseaux de guerre, de Fregates & autres Bâtimens qui doivent être lancés à l'eau au commencement de Mars , pour le plûtard ; enfin, l'on y fait, sur-tout dans la Province de Catalogne, de grands amas d'avoines, de paille, & autres fourages nécessaires pour la subsistance d'un gros Corps de Cavalerie. Si le public pouvoit ignorer que la conservation de Ceuta & de la Ville conquise en dernier lieu avec ses Forts en Afrique, demandât une partie de ces armemens, & n'en fût le véritable objet, il croiroit avec raison qu'on les destine à quelque nouvelle entreprise considerable ; car tout s'exécute avec diligence & avec secret ; les ordres de la Cour, ensuite desquels se font ces préparatifs de guerre, ne faisant aucune mention du but qu'on s'est proposé à cet égard. Mais les Espagnols, sans égaler le nombre de leurs ennemis dans la prise d'Oran, & dans les mémorables actions des 17. Octobre & 21. Novembre derniers, où ils ont signalé leur valeur, en remportant les victoires

dont on a vû les relations *, ont-ils à present plus à craindre qu'auparavant ? Affermis comme ils le sont, dans leur conquête, & voyans, pour ainsi dire, les Maures terrassés, ou du moins rebutés, par la vaine résistance qu'ils ont faite jusqu'ici à leurs armes, tant de précautions ne seront-elles pas superflües pour l'Afrique ; & comme on vient de le remarquer, n'y auroit-il pas sur le tapis quelque nouveau dessein qui les occasionnât ? d'autant qu'on peut considerer dans cette conjoncture d'une part le triomphe de la Nation Espagnole, & de l'autre la consternation des Algériens, dont l'Escadre, qu'ils avoient équipée pour aller au secours d'Oran, étant la plus forte qu'ils eussent jamais mise sur pied, n'a pas cependant osé attendre celle d'Espagne, quoique composée de douze Vaisseaux de guerre, de quatre Saïques & de sept Galiottes à bombes, & par conséquent supérieure de beaucoup à celle qu'elle avoit à combattre : La Capitane de cet Escadre étoit montée de 76. pièces de Canons, les autres Vaisseaux depuis 36. jusqu'à 57. ils avoient aussi sur leurs bords 6230. hommes ; sçavoir, 2950. Turcs, 1870. Renegats, & 300. esclaves Chrétiens ; mais ne prétendans pas pénétrer plus avant dans la carrière que nous ouvrent ces matieres, nous allons rapporter de suite ce qui se presente de plusieurs en d'autres.

H. Les Algériens & les Maures se sont retirés encore une lieüe plus loin d'Oran au delà des montagnes ; de sorte qu'ils se tiennent presentement à trois lieües de cette Place, & ne se montrent plus dans le voisinage. Pour empêcher leurs Corsaires de plus faire aucune prise, outre six Vaisseaux de guerre

* Dans les *Journaux de Janvier & de Fevrier de la presente année*, pages 20. & 97.

guerre Espagnols, & quatre Fregates qui sont dans la Baye, plusieurs autres croisent actuellement dans ces mers, sortis des Ports d'Alicante, de Malaga, & de Cartagene. On continuë d'ailleurs à mettre Oran & ses Châteaux dans un état à ne plus rien appréhender de la part des Barbares : De nouveaux ouvrages en augmentent les fortifications ; les Espagnols y travaillent avec toute la diligence possible ; ils en ont déjà perfectionné quelques-uns ; mais le Marquis de Villadarias, leur nouveau General en chef, n'y étoit pas encore arrivé de Seville le 20. Decembre dernier ; ce qu'on attribuoit aux vents contraires. On y avoit cependant reçu de divers Ports de Valence un nouveau convoi avec 300. Fantassins, 600. Cavaliers, & beaucoup de munitions de guerre & de bouche, dont les Bâtimens avoient reconduit à Alicante environ 300. malades de la Garnison d'Oran ; & l'on y attendoit encore alors de Barcelonne un autre transport qui devoit être encore plus considerable. Les Maures de leur côté reçurent aussi vers le même tems à leur Camp un grand renfort consistant en monde & en provisions : Mais si avec cela ils veulent faire une nouvelle tentative sur Oran, comme le bruit en court, la Garnison Espagnole est en état, & même tout disposée à leur faire une résistance des plus vigoureuse : Ils comptoient recevoir encore une quantité de munitions de guerre, qu'un Bâtiment de la Grande Bretagne avoit sur son bord, & qu'il alloit à routes voiles leur délivrer, lors qu'une Barque Catalane armée en guerre, lui coupa chemin, & s'en saisit. Cette prise fut ensuite menée à Alicante. On en a depuis donné avis à la Cour, qui, selon ce qu'on en pense, pourra bien ordonner de relâcher ce Navire avec son Equipage, mais de retenir les munitions de guerre dont il étoit chargé.

III. Comme nous n'avons reçu aucun avis certain de ce que les nouvelles publiques ont débité du Marquis de Ste. Croix, Gouverneur d'Oran, & du Marquis de Valdecannas; on n'a que trop sujet de croire que ces deux infortunés Seigneurs sont du nombre de ceux qui ont été tués à l'action devant Oran arrivée le 21. Novembre dernier, & non pas parmi les prisonniers de guerre Espagnols conduits à Alger. On peut donc révoquer ce qu'on a vu ailleurs * à ce sujet, de même que tous les autres bruits qui se sont répandus dans le public à l'égard de leur échange & de leur rançon; & croire qu'ils ont eu pour fondement de dérober la connoissance de la mort, sur-tout du premier de ces Marquis, aussi long tems qu'il seroit possible, à la Marquise son Epouse, qui étoit pour lors enceinte.

On apprend de *Ceuta* " que les Infideles sont venus de nouveau avec un corps de Cavalerie & d'Infanterie se poster à quelque distance du Camp, qu'ils avoient occupé auparavant, & qu'ils viennent souvent par pelotons faire feu sur de nouvelles palissades que les Espagnols ont plantées près de cette Place. „ D'autres avis portent au contraire, & confirment ce que nous dimes le mois passé, " Que les Troupes du Roi de Maroc, en ont abandonné entièrement les environs; „ de sorte qu'il n'y a que le tems qui pourra nous éclaircir de la verité de ces deux points.

V. *Seville*. Le Marquis de St. Giles, Auditeur de la Chancellerie de Valladolid, qui est d'un grand genie & de beaucoup de capacité, a été pourvû de l'importante Charge de Régent de cette Ville. Le Roi a conféré aussi le Gouvernement de Pampeluné & de sa Citadelle à Don Antoine Santander de la

Ceura

* Voyez le dernier Journal. pag. 134.

Ceuva, Maréchal de Camp de ses Armées, & lui a de plus donné par *interim* l'emploi de Capitaine General du Royaume de Navarre. Lorsque le Marquis d'Arvilar, Ambassadeur de Sardaigne, qui partit le 17. Decembre pour retourner à sa Cour, prit son Audience de congé de Sa Majesté, Elle lui fit le present ordinaire, de son portrait enrichi de diamans.

Le 6. fête des Rois, ce Monarque tint chapelle publique au Palais avec le Nonce du Pape, les Grands & les Chevaliers de la Toison d'or qui étoient en Ville, & y fit sur le grand Autel l'Offrande accoutumée, qui consiste en trois Gobelets d'argent doré. Il tint l'après midi un Conseil de Cabinet sur des dépêches que lui avoit remis un Exprés envoyé par le Marquis de Castelar, son Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France. On croit qu'elles concernent une Alliance, qui est, dit on, sur le tapis entre les deux Couronnes.

VI. Les Lettres du Portugal ne nous informent que du deuil que la Cour a pris pour un mois, pour la mort du Roi de Sardaigne Victor. Amedée, après que le Roi s'est tenu pendant quatre jours en retraite à cette occasion; & d'une espee d'ouragan qui s'éleva le 29. Decembre aux environs de Lisbonne, & qui causa de grands dommage, plusieurs maisons à la Campagne en ayant été renversées, & diverses personnes enlevées sous leurs ruines; mais que ce mauvais tems ne causa que très-peu de dommage aux Vaisseaux qui étoient pour lors dans le Tage.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. On n'a pris encore aucune résolution sur les différends de cette Cour avec celle de Turin. Le Cardinal Alexandre Albani, Protecteur de la Savoie & du Piémont, informé qu'on devoit les mettre sur le tapis dans un Consistoire, qui se tint sur la fin de Decembre passé, ne manqua pas de s'y rendre, quoi qu'alors un peu indisposé. Cette affaire y fut débattue; mais le Pape, dont la réponse à une Lettre du Roi de Sardaigne, faisoit l'attente du public, comme on l'a dit ailleurs*, déclara seulement qu'il vouloit exposer ses raisons au sujet des droits du St. Siège sur les Fiefs en Piémont, dans un Livre qui alloit incessamment voir le jour. Le premier Tome de cet ouvrage parut effectivement quelques jours après, & presque dans le même tems un imprimé tendant à refuter ce volume, ce qui causa d'abord beaucoup de surprise. On examina cet Ecrit dans une Congregation de Cardinaux établie exprés par Sa Sainteté. Le résultat qui fut pris là-dessus, est encore tenu secret, mais on y découvrit qu'il avoit paru à Rome avant que ledit Tome ne fut en état d'être publié à Turin. Après quelques recherches on trouva que trois garçons Imprimeurs de la Chambre Apostolique, qui ont été depuis condamnés aux Galeres, avoient remis les feuilles de cet ouvrage, à mesure qu'elles sortoient de dessous presse, au Cardinal
Alexandre

* Voyez de dernier Journal, pag. 103.

Alexandre Albani , moyennant une récompense de 50. écus ; & que Son Eminence les avoit envoyées sur le champ à Sa Majesté Sardaignoise.

A l'issuë d'une autre Congregation extraordinaire de l'Immunité sur les mêmes différends, tenue le 7. Janvier, & composée du Cardinal Banchieri Secrétaire d'Etat, & des Cardinaux Pico, Origho, Spinola Ste. Agnes, Zonedari, Corsini, & de Mr. Feroni comme Secrétaire, le bruit courut qu'on n'y avoit pû rien conclure, à cause d'une nouvelle difficulté qui s'étoit encore rencontrée à ce sujet. Le Cardinal Protecteur s'est rendu néanmoins le 10. auprès du St. Pere, & lui a fait des humbles & vives remontrances, qui n'ont produit à ce que l'on assure, aucun effet. C'est ainsi que dans le tems où les différens partis semblent portés à un accommodement des mieux concerté, & souvent menagé par les soins des plus habiles Ministres, un léger incident vient saper les fondemens posés pour y parvenir, par consequent fait perdre le fruit, & évanouïr l'esperance qu'on pouvoit avoir conçû de toutes les négociations.

II. Peut-être qu'après tous les mouvemens qu'on se donne depuis si long-tems sur un sujet pareil ; c'est-à dire, sur les broüilleries entre le St. Siege & le Portugal, les affaires qui paroissent actuellement en si bon train, pourront-elles aussi changer de face ; on a lieu du moins de le craindre par rapport aux irrésolutions & aux lenteurs des deux Cours à les terminer ; car quoiqu'on eut apris l'arrivée à Lisbonne de Mr. Cavaliéri, Nonce du Pape, qui, dit-on, y a été reçu avec de grandes marques de joye & de distinction, & qu'un de ses domestiques eût même déjà apporté certaines dépêches au St. Pere, on ne s'aperçoit pas que ce Prélat eut encore rien exécuté de ce dont il est chargé ;

ce qui pourra bien déterminer Sa Sainteté à nommer un Cardinal, pour être aussi envoyé à Lisbonne, mais en qualité de Légat à *Latere*, afin de mettre la dernière main au rétablissement de la bonne harmonie, qui a été jusqu'ici le sujet de tant d'allées & de venues.

III. Clement XII. se loïte fort de la conduite qu'a tenuë Mr. Oliveri, Evêque de *Gravina*, en lançant contre le Duc de ce nom la Bulle d'Excommunication, dont nous avons parlé au Paragraphe de Naples de nôtre dernier Journal. Il lui a assigné 700. écus outre le pain & le vin du Palais Apostolique, un Carosse attelé de quatre Chevaux, & plusieurs domestiques. Il donne aussi à son Vicaire quinze écus par mois. Cependant sur l'avis que l'Empereur regarde cette excommunication comme une atteinte à son Autorité souveraine dans le Royaume de Naples, le Cardinal Banchieri, Secretaire d'Etat, a, dit-on, écrit une Lettre fort ample là-dessus à Sa Majesté Imperiale, par ordre de Sa Sainteté; & l'on assure qu'il a été résolu dans une Congrégation de recommander par écrit au Nonce à Naples, de traiter avec le Viceroi d'un accommodement à l'amiable sur cette affaire. Cette résolution ne peut avoir été prise, comme il est à croire, qu'ensuite d'un Ecrit qui a paru à Rome, contenant des raisons très-fortes en faveur du Duc excommunié.

IV. Après la mort du Cardinal Bentivoglio, Ministre d'Espagne, arrivée la nuit du 30. au 31. Decembre, comme on le verra à la fin de ce Journal, le Cardinal Belluga fit mettre le scellé sur tout ce qui appartenoit à la Cour d'Espagne, & y dépêcha un Exprés pour lui en donner avis. Le premier Janvier le Corps de ce Cardinal fut porté dans l'Eglise des Religieuses de Ste. Cecile, dont il étoit Titulaire,

Titulaire, pour y être inhumé avec pompe; on l'exposa le lendemain sur un magnifique Catafalque, illuminé de cent flambeaux & bougies; en même tems on lui fit des obseques solennelles en presence du Sacré College. Son Eminence a constitué par son Testament le Marquis Guido son neveu, héritier universel de tous ses biens; elle laissa aussi 3000. écus pour être distribués, entre les Officiers & domestiques de sa maison, outre leurs habits de deuil, le payement de leurs gages, & leur entretien pendant 40. jours après sa mort; les dettes doivent se payer de 97000. écus qui lui sont dûs d'arrérages par la Cour d'Espagne, supposé que cette somme y fût; si non, on y suppléera par la vente de son Buffet & de son Ecurie. Ce Cardinal issu de l'une des plus anciennes & des plus illustres familles de toute l'Italie, puisqu'on lui fait tirer son origine d'Enrius Roi de Sardaigne, & qu'elle a été alliée aux Rois d'Aragon, aux Ducs de Milan, & à divers autres Souverains, avoit aussi de grandes qualités, & entendoit parfaitement les affaires. On le comparoit à cet autre Cardinal Gui Bentivoglio né à Ferrare en 1579. du grand Cornelio Bentivoglio, qui s'acquît tant de reputation dans les guerres de Toscane, & comme lui il étoit sçavant, sage, honnête & vertueux, aimé du peuple, & estimé des Cardinaux. Selon les apparences il sera succédé par le Cardinal Aquaviva, pour menager à la Cour de Rome les affaires d'Espagne; quoique le Cardinal Alberoni sollicite fortement l'Infant-Duc de Parme d'employer ses bons offices auprès de Sa Majesté Catholique, pour lui en donner la préférence.

V. Aux instances du Chevalier de St. George, le Pape a promis d'élever au Cardinalat Mr. Riviere, Secrétaire de la Consulte; on s'attendoit par consé-

consequent à cette promotion le 19. Janvier, que Sa Sainteté tint Consistoire secret ; mais elle n'eut pas lieu, parce que le St. Pere veut attendre qu'il y ait un autre Chapeau vacant, outre celui du feu Cardinal Bentivoglio, pour le donner en même-tems à Mr. Spinola, Gouverneur de Rome. Ainsi ce Pontife ne fit qu'y préconiser trois Abbés pour autant d'Evêchés ; sçavoir, le Chanoine Guidi pour celui d'*Averza* dans la Toscane ; le Chanoine Roffi pour celui de *Tarente* ; & l'Abbé Benzoni pour celui de *Chiozza* : Quelques autres Evêchés du dehors de l'Italie furent aussi préconisés dans le même Consistoire par divers Cardinaux.

Clement XII. avoit fait expédier quelques jours auparavant un Bref, par lequel le fils aîné du Chevalier de St. George est déclaré éligible à quelque Evêché, Abbaye ou autres Bénéfices Ecclésiastiques dans tous le Royaumes & Pays Catholiques ; ce Prince l'en a depuis remercié dans une Audience particuliere.

La riche Abbaye dont le feu Cardinal Bentivoglio jouïssoit dans l'Etat de Venise, a été donnée par ce Pontife au Cardinal Corsini son neveu ; l'Evêché de Verone, vacant par la mort de Mr. François Trevisani, à l'Abbé Bragadin ; celui de Calvi, dans le Royaume de Naples, à l'Abbé d'Arza, Vicaire General de Lecce ; & le nouveau Cardinal Mosca a reçu de Sa Sainteté une assignation de mille écus par an, jusqu'à ce qu'il y eut d'autres Bénéfices vacans dont il pût être gratifié. Mr. Enriquez, Gouverneur de Civitta-Vecchia est pourvu du Gouvernement d'Ascoli, en la place de Mr. Lucatelli, qui doit passer à celui de Jessi ; Mr. Spinelli, qui jouïssoit de ce dernier Gouvernement, ayant été nommé Vice-Légat de la Romagne. Mr. Buccelloni remplace aussi dans le Gouvernement de
Collec-

Cellevecchio Mr. Bianchi, qui a été fait Gouverneur d'Orvieto.

VI. L'affaire du Cardinal Coscia n'est pas encore terminée, comme le bruit s'en étoit répandu; mais elle doit être incessamment agitée devant la Congrégation de *Pro causa nota*, & de suite décidée contre le gré de cet Eminence, qui a fait présenter au Pape une Requête, par laquelle elle le supplie avec les plus vives instances de vouloir faire décider sa cause par le Sacré College. Mr. de Harrach, Auditeur de la Rote pour l'Allemagne s'est abouché avec un Avocat venu de Naples pour la défendre chez le Cardinal del Giudici qui s'est entremis pour être le Médiateur de Son Eminence; le Pape même a bien voulu recommander au même Avocat de s'employer en cela avec toute l'attention possible; de sorte qu'il n'y a plus lieu de douter que cette affaire ne finisse enfin dans peu. Cependant le Cardinal Albani Camerlingue a déclaré qu'il s'absenteroit, afin qu'un chacun sçût qu'il ne vouloit pas être en Ville, lorsque ce fameux Procès seroit agité. Voilà tout ce que nous avons appris à cet égard

VII. Le 22. le Pape assista à la Congrégation du St. Office, & donna ensuite une longue Audience au Cardinal Ottoboni, Protecteur de France, & Chancelier du St. Siège, laquelle roula sur un différend entre Sa Sainteté & cette Couronne, à l'occasion de la Ville d'Avignon, qui est actuellement investie par les Troupes Françoises, comme on le verra plus amplement dans l'Article de France; ensorte qu'il ne peut plus y entrer aucune provision, ainsi qu'on l'a appris par un Exprés arrivé de cette Ville-là, & qu'on a renvoyé avec des instructions pour le Vice-Légar. En même-tems il se tint une Congrégation composée du Cardinal Secrétaire d'Etat, & de cinq autres Cardinaux, où les affaires du Piémont furent

furent de nouveau agitées, mais avec tant de secret, qu'on ignore encore si l'on a pris là-dessus quelque résolution.

VIII. La demande de l'Infant-Duc de Parme, faite par le Comte Porta de la restitution de Castro & de Ronciglione, dont nous avons parlé ailleurs*, est réitérée par ce Ministre, par un second Mémoire qu'il a présenté au Sacré College; mais le Cardinal Ottoboni ayant refusé de l'accepter, on n'apprend pas qu'il soit plus revenu à la charge; de sorte qu'on ne sçait pas encore quelle suite aura cette affaire.

IX. Il est enfin permis aux Entrepreneurs de l'Opera & des Comédies d'ouvrir le Theatre Alberti, & les autres en cette Ville; à condition néanmoins qu'ils en ôteront toutes les Loges, pour prévenir par là les differends qui pourroient survenir entre les Ministres des Têtes couronnées, à l'exemple de ceux qui ont subsisté jufqu'à présent, pour un pareil sujet, entre le Cardinal de Cincuegros, Ambassadeur de l'Empereur, & le Duc de St. Aignan, Ministre de France.

Le Prince de Ste. Croix est revenu de la Cour de Vienne à Rome, & depuis son arrivée il a reçu de l'Empereur un Diplôme, par lequel Sa Majesté Impériale le déclare son Ambassadeur perpétuel au Conclave.

X. *Naples.* On reçoit encore tous les jours de tristes relations des dommages causés en divers endroits de ce Royaume par le tremblement de terre dont nous avons fait mention dans nôtre dernier Journal; entr'autres on confirme que la Ville d'Aviano a été entièrement détruite, qu'il y a eu 154. personnes ensevelies sous les ruines de leurs

* Voyez le mois passé, page 103.

leurs maisons, & environ 300. autres estropiées ; que le Bourg de Piatta de Fiusi avoit eu un pareil fort ; que l'Eglise de celui d'Apice s'enfonça pendant que l'Archiprêtre y célébroit la Messe, & tout le peuple qui s'y étoit réfugié, fut écrasé ; que les Bourgs de Montefolco, Fumari, Torello, St. Mango, Marcegliano, Arpeja, St. Barbaro, Alabella, & un grand nombre d'autres lieux, avoient aussi extrêmement souffert. Le Marquis Salerno, Commissaire de Campagne, donne tous ses soins pour faire enterrer les morts, guérir les estropiés, & secourir ceux qui ont été réduits dans un état déplorable.

La nuit du 15. au 16. Janvier on sentit de nouveau à Naples quelques légères secousses de tremblement de terre, qui heureusement n'y causèrent que très-peu de dommage ; mais on apprend qu'elles furent plus violentes à Benevento & aux environs. On a eu recours aux prières & autres œuvres de piété, pour fléchir la Toute-Puissance qui a fait sentir à ces infortunées Provinces les effets de sa colere ; & le Magistrat a fait chanter le *Te Deum* à cette occasion dans l'Eglise de *Ste. Marie*, où il se rendit en corps le 31. Decembre dernier, après que le Corps de Ville eut choisi pour son Protecteur, contre les tremblemens de terre, St. Emerio, qui a été le premier Evêque de Piceno.

Si l'allarme causée par les secousses, dont on a parlé, s'est un peu dissipée, de nouvelles éruptions du Mont Vesuve, qu'on n'avoit point vû depuis environ trois ans, la firent recommencer la nuit du 28. au 29. Decembre, qu'il vomit des flammes accompagnées de matières bitumineuses ; ce qui continuoit encore vers le milieu du mois de Janvier. On a reçu avis par un Exprés " que le Mont
„ Etna en Sicile a vomi aussi pendant deux heures

„ une grêle de cailloux du poids de quatre à cinq
 „ livres; que les maisons & les Vaisseaux des en-
 „ virons en ont beaucoup souffert, & qu'il y a eu
 „ diverses personnes tuées, & d'autres estropiées. „

Il paroît un Imprimé en cette Ville qui allé-
 gue & soutient les raisons du Duc de Gravina, con-
 tre l'excommunication fulminée par Mr. Olivieri,
 Evêque de Gravina; à laquelle certains esprits at-
 tribuent tous les malheurs arrivés par le tremble-
 ment de terre, dont on a fait mention; sur ce que
 ce Prélat avoit couché dans la Bulle qui l'ordon-
 noit, ces termes: *Audiant cœli & contremiscat terra.*

XI. *Parme.* Le Marquis de Bissy, Envoyé du Roi
 de France pour venir complimenter l'Infant-Duc
 sur son heureuse arrivée dans ce Duché; s'est ac-
 quité de cette commission en remettant à ce Prince
 une Lettre du Roy son Maître. Son Altesse Royale
 l'ayant reçu fort gracieusement, s'informa de la
 santé de Leurs Majestés Très-Chrétienne, de la
 Reine, de Mgr. le Dauphin, & de toute la Famille
 Royale, & ses Ministres eurent ensuite une longue
 conférence avec ce Seigneur.

Quelques dépêches apportées de la Cour de
 Vienne par un Exprés, ont aussi occasionné depuis
 peu un Conseil d'Etat qui n'étoit composé que de
 l'Infant-Duc, & de Ministres Espagnols; la teneur
 de ces dépêches, de même que le résultat qui peut
 avoir été pris là-dessus sont tenus fort secrets;
 d'où il y a lieu de présumer que l'un & l'autre sont
 d'importance, & sont, peut-être, les suites des
 particularités rapportées ailleurs * dont quelques-
 unes ne se sont pas néanmoins confirmées. Le Comte
 de Stampa, que nous y avons dit être parti à l'im-
 proviste de Milan, a pris la route de Vienne, où
 il est arrivé, selon des avis qu'on a reçus; le bruit

COUR

* Pages 106. & 107. du dernier Journal.

sout qu'il sera incessamment envoyé à la Cour d'Espagne en qualité de Ministre Extraordinaire de l'Empereur ; & qu'il devoit venir en Italie un grand renfort de Troupes Allemandes au Printems prochain.

La Duchesse Douairiere Henriette est venuë en cette Ville du Bourg *St. Donnino*, où elle a fait son séjour depuis que sa prétenduë grossesse s'est évanouïe, pour y faire la premiere visite à l'Infant-Duc : Ce Prince envoya quatre de ses Gentilshommes la recevoir à la porte du Palais Ducal ; il alla lui-même à sa rencontre à la troisième chambre : Après cette visite la Duchesse se rendit auprès de la Duchesse Douairiere Dorotheë chez qui elle dina ; & étant allée ensuite dans l'appartement qu'on lui avoit préparé, l'Infant-Duc vint lui rendre sa visite.

Cette Princesse est depuis arrivée à *Plaisance*, pour y faire, dit-on, désormais sa résidence ordinaire : Les Habitans de cette Ville l'ont reçu avec de grandes démonstrations de joye ; & pour son entretien, on lui a jugé mille ducats par mois.

XII. La Cour de Rome & celle de Parme ont de nouveau entr'elles un point à décider, sur le Protectorat d'un College qu'on nomme *Ancarini* dans la Ville de *Bologne*, dont toutes deux ont pris possession par leurs Ministres ; mais ce droit semble mieux dévolu à l'Infant-Duc, d'autant que le feu Duc de Parme son Prédecesseur, en qualité de Protecteur de ce College, en créoit les Ministres, & en choisissoit aussi les Pensionnaires.

XIII. *Genes*. On a fait partir de cette Ville pour la Bastie une Barque armée, ayant à bord une grosse somme d'argent, pour payer les Troupes Imperiales qui sont encore dans l'Isle de Corse. On assure à présent que la Republique s'est enfin dé-

terminée à se conformer à la volonté de l'Empereur touchant les quatre Chefs Corfes détenus à Savonne, qui seront par conséquent dans peu mis en pleine liberté; mais qu'elle fait des instances pour empêcher que ces Chefs ne soient reçus en triomphe à Milan.

XIV. *Malthe*. Le Grand Maître a mandé dans cette Isle tous les Chevaliers de son Ordre, afin de concerter avec eux les moyens de se garantir de toute insulte de la part des Turcs, qui menacent de la venir mettre à feu & à sang avec une nombreuse Flotte qu'ils équipent actuellement à Constantinople; mais on se flatte de les faire échouer dans leurs desseins, par les bonnes mesures qu'on prendra, & à l'aide des Galeres du Pape, qui a promis au Grand Maître de les lui envoyer en cas de besoin, avec un puissant secours d'argent.

XV. *Turin*. Divers incendies qu'il y a eu depuis peu dans le Plat-Pays, ont donné lieu à un Edit du Roy qu'on a publié en cette Ville, portant ordre aux Magistrats des Villés & Bourgs du Piémont, de faire arrêter tous les vagabonds & gens sans aveu qui se trouveroient à la campagne, & de les faire conduire dans les prisons voisines pour y être jugés.

Dans une conference fort longue tenue le 10. Janvier entre les Ministres du Roy, le General Philippi, Ambassadeur de l'Empereur, & le Comte d'Essex, Ambassadeur Extraordinaire de la Grande-Bretagne, ont conclud un Traité, par lequel Sa Majesté Sardaignoise s'engage de garantir la Pragmatique-Sanction; mais on ne dit pas à quelles conditions. Le bruit court cependant que les ordres sont donnés d'augmenter de quelques nouveaux ouvrages les fortifications de diverses Places situées sur les frontieres de France; & que parmi les papiers du feu Roy Victor-Amedée on a trouvé plu-

sieurs

ieurs Lettres, contenant quelques projets qui auroient pû causer de grands troubles en Europe s'ils avoient été exécutés.

XV. *Suisse.* L'affaire du renouvellement de l'Alliance avec la Couronne de France, est toujours au même état, sans qu'on puisse encore penetrer quelle en sera l'issüe. Il paroît, avec quelque vrai-semblance, qu'un des principaux obstacles qui en arrêtent la conclusion, c'est le refus que font les Cantons Catholiques de concourir avec les Protestans à une Alliance generale, à moins que les Régences de Zurich & de Berne ne leur rendent les Pays dont ils sont en possession depuis le Traité d'Arau; mais ces Cantons prétendent de ne se relâcher en rien là-dessus, & de conserver ce qu'ils ont acquis par ce Traité. Ainsi le renouvellement, dont on a si souvent parlé, paroît devoir rester encore long-tems accroché, sur tout si une Lettre projetée dans la dernière conférence tenuë à Arau, n'est pas approuvée par lesdits Cantons; elle contient, comme on l'assure, les derniers moyens qu'on puisse employer pour porter cette affaire à une fin. En attendant, le Marquis de Bonac Ambassadeur de France, à qui cette Lettre doit être envoyée, fait toujours sa résidence à Soleure.

On leve du monde à force dans les Cantons Catholiques pour le service du Roy d'Espagne; les mêmes Cantons ont complimenté par écrit, l'Infant Don Carlos Duc de Parme son fils sur son arrivée dans les Duchés de sa domination; & l'on apprend que Son Altesse Royale leur a répondu en des termes fort civils, excepté à celui de Zug, à cause que sa Lettre n'étoit pas conçüe dans un stile convenable.

XVI. Les suites de l'exécution de la sentence prononcée par contumace contre les deux Ecclésiastiques

stiques qui ont fait assassiner le Bailly de Salis, & dont nous avons fait mention, page 108. de nôtre dernier Journal, font, outre les plaintes de l'Evêque de Como, des Monitoires de la Cour de Rome contre les Députés des Ligues Grises qui ont assisté à cette exécution, qu'on a affiché aux portes de toutes les Eglises de la Walteline & de Chiavene; cependant l'on assure que les Communautés Catholiques Romaines paroissent dans la résolution de maintenir ladite Sentence.

A R T I C L E I V .

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**E Roy signa le 9. Janvier à Versailles le Contrat de Mariage de Mademoiselle de Marfan, fille du Prince de Pons de Lorraine, avec le Duc de Bella-Caza, fils unique du Duc de Veraguas, Seigneur Espagnol, dont les revenus montent annuellement à plus de 800. mille livres. La Princesse, qu'on dit très-bien faite & d'un grand génie, n'est âgée que de 16. ans; & le Duc son fiancé a seulement atteint sa dix-huitième année; mais les rares qualités reconnues même de Sa Majesté Catholique lui ont déjà mérité la dignité de Grand d'Espagne de la première Classe, à laquelle ce Monarque vient de l'élever, contre tout exemple dans un si bas âge. Le Duc de Veraguas donne à sa future belle fille, outre un bon douaire, 150. mille livres en bijoux, 40. mille pour sa Toilette, & 100. mille pour ses équipages de voyage. Le Duc de la Tremouille doit l'épouser par procuration sur la fin

de Février, & l'accompagner ensuite avec le Prince de Pons son pere, & quelques autres personnes de distinction jusqu'à Pampelune, où le Duc son futur Epoux viendra la recevoir avec beaucoup de magnificence.

II. Après que le Roy eut donné le 12. Audiance aux Ministres étrangers, & assisté au Conseil des Finances, on a, dit-on, réglé diverses affaires d'importance en sa presence. Le 15. Sa Majesté alla souper au Château de la Muette, & se rendit de là à Matly accompagné des principaux Seigneurs de la Cour, pour y faire un séjour de trois ou quatre semaines. La Reine qui continué de jouir d'une santé parfaite dans sa grossesse, y étoit arrivée quelques heures auparavant avec ses Dames. On travaille actuellement à Versailles à préparer un Appartement près de celui du Dauphin pour le Prince ou la Prinçesse que Sa Majesté mettra au monde, & le Curé de ce lieu a déjà recommandé à ses Paroissiens de faire des prieres pour son heureuse délivrance, & en même-tems pour le succès d'une entreprise d'importance, qui est sur le tapis.

III. Tout paroît cependant dans une tranquillité parfaite dans ce Royaume, & l'on ne travaille à la Cour qu'aux moyens d'ajuster à l'amiable les differens qui pourtoient en troubler le repos, ou celui de quelques autres Monarchies de l'Europe. C'est à ce sujet que le Marquis de Castellar, Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne, a de frequentes conferences avec les Ministres du Roi, & que le Comte de Rothembourg, Ambassadeur de Sa Maj. à la Cour d'Espagne, y confere souvent aussi avec le Ministère. On ne peut douter d'ailleurs que ces conferences ne roulent en partie sur les differents survenus entre l'Empereur & le Roi Catholique par rapport à l'Infant Don Carlos, & sur les moyens

qu'on pourra trouver pour les assoupir.

III. Mais on équipe actuellement avec chasseur à Toulon douze Vaisseaux de guerre, quatre à Rochefort, & six autres à Brest; on prépare de plus une grande quantité de Bombes en divers Arsenaux, & le Directeur de la Fabrique des poudres à Canon établie à St. Chamas en Provence, a reçu ordre d'en préparer en diligence 2000. Quintaux. Quelques-uns destinent cet armement naval à une expédition qui est encore tenuë secrete; d'autres, avec plus de vraisemblance, contre les Algériens, sur ce qu'ils ont l'insolence de visiter tous les Vaisseaux François qu'ils peuvent rencontrer en mer, sous prétexte de voir s'ils ne sont pas chargés de munitions pour les Espagnols qui sont en garnison à Oran; & que le Commandement en sera donné à Mr. du Quelne, Vice-Amiral, dont le Pere bombarda Alger en 1683. Outre cela on travaille à remplir tous les Magazins des Places frontieres, tant en Allemagne que dans les Pays Bas, & divers Ingénieurs ont reçu ordre d'aller visiter les mêmes Places. Les Officiers des Troupes du Roi recrutent aussi leurs Compagnies, qui doivent être complètes dans le mois d'Avril prochain; & l'on ne parle que de Campemens qui se feront vers ce tems-là en differens endroits du Royaume, entr'autres un de 60000. hommes en Alsace, dont le Commandement en chef sera, dit-on, donné au Maréchal de Berwick; mais on entire aucune conséquence; parce que l'on a vû de ces Camps les années précédentes, formés dans la seule vûë d'exercer les Troupes, & pour consommer les amas de vivres & de fourages qu'on avoit faits aux environs.

IV. On est plus attentif au Blocus de la Ville d'Avignon, fait depuis peu par quelques Troupes du Roi, tant pour empêcher la contrebande, que
pour

pour user de répresailles, sur la défense que le Pape fit l'année dernière de l'entrée des draps & autres étoffes dans tous les Etats qui sont sous la domination. Nous en avons fait mention dans son tems. Par ce moyen, on se flatte que les Habitans de cette Ville se détermineront à livrer quatre Chefs de Contrebandiers, quoique le Vice-Légat s'en soit d'abord excusé, sous prétexte qu'il ne lui étoit pas permis de les retirer des Eglises, où ils s'étoient réfugiés: Il a cependant écrit une Lettre au Roi pour le supplier de retirer ses Troupes, mais sur la réponse peu favorable de Sa Majesté, il a prié le Duc d'Ormond, qui se tient à Avignon, d'où il doit aller à Rome, de vouloir employer ses bons offices auprès du Chevalier de saint George pour porter Clement XII. à lever la défense du Commerce dont on vient de parler; afin que les François puissent quitter le voisinage d'Avignon, sans quoi les Habitans seroient réduits à de grandes calamités. & obligés de se retirer ailleurs; ce que ce Seigneur a fait depuis. Il est arrivé à ce sujet à Paris un Exprés de la Cour de Rome; & l'on y en a dépêché immédiatement après un autre.

Le Marquis de Maillebois, Commandant en chef des Troupes qui ont formé le Blocus, vient cependant, à la sollicitation du Duc d'Ormond, d'accorder la permission à la Ville d'Avignon de tirer des vivres du Pays circonvoisin; mais on empêche toujours qu'il n'y entre & n'en sorte aucunes Marchandises; & a remis par ordre du Roi au Vice-Légat les conditions sous lesquelles il offre de lever ce Blocus: Elles ont d'abord été envoyées au Pape pour avoir son approbation: Voici, comme on le débite, les points qu'elles contiennent:

1. Qu'on supprimera la Fabrique des Toiles & autres dans le Comté.

2. Qu'on fera la même chose de toutes les

plantations de Tabac dans le Comté.

3. Qu'on ne donnera plus aucun azyle aux Contrebandiers dans la Ville & dans le Comté.

4. Qu'on n'envoyera plus aucune marchandise défenduë dans les Pays étrangers.

5. Qu'on livrera au Marquis de Maillebois les Contrebandiers qui se sont refugiés à Avignon.

Un autre de ces Chefs qu'on nomme, Barot, a été arrêté depuis peu par un Détachement près d'une petite Riviere du Languedoc; on l'a conduit de-là prisonnier à Puy en Velay, où il a déjà subi divers examens, sans qu'on sçache encore s'il a dénoncé aucun de ses complices. Quelques Gentils-hommes des quartiers voisins se sont cependant absentés depuis son arrêt; ce qui donne lieu de supposer qu'ils ont eu correspondance avec lui.

V. On voit par l'extrait d'une Lettre écrite de Geneve le 19. Janvier, comment cette contrebande a commencé dans le Royaume. Les Genevois ont crû aussi la donner au public pour l'informer de ce qui a occasionné l'arrivée des Troupes de France & de Savoye sur les frontieres de leur République, & de défabuser des faux bruits qui se sont répandus à ce sujet dans les Pays étrangers: Voici ce qu'elle porte:

Lettre écrite de Geneve.

IL y a quelques années que le débit du Tabac augmenta considerablement en cette Ville: C'étoient des étrangers qui venoient l'acheter, pour le passer en France par contrebande. Le profit qu'ils y faisoient les ayant encouragés, leur nombre accrut considerablement; & comme ils craignoient d'être arrêtés par les Gardes, ils marchaient par bandes & armés, forçans tout ce qui s'opposoit à leur passage. Sur les plaintes

plaintes qu'on en fit à nôtre Regence, Elle prit toutes les précautions possibles, pour arrêter ces desordres, & fit entr'autres enlever deux Bateaux sur lesquels on traversoit le Rhône, l'un étant à Pegni, & l'autre à Dardagni; cette précaution ne rebuta pourtant par les Contrebandiers; & ils prirent un autre chemin pour entrer dans le Dauphiné où ils commirent divers assassinats, contre ceux qui vouloient s'opposer à leur passage; ce qui obligea Mr. l'Intendant de faire pendre quelques-uns de ceux qui avoient été pris, & de mettre à prix la tête de leurs Chefs. Les Contrebandiers ne laisserent pas de continuer leurs excès, & eurent même l'audace de mettre aussi à prix la tête de celui qui avoit condamné leurs Camarades, prétendans qu'ils l'avoient été injustement; les Arrêts du Roi ne portans que peine des Galeres contre les Contrebandiers. La Cour de France étant informée de l'insolence de ces Brigands, convint avec le Roi de Sardaigne d'envoyer des Troupes sur les Frontieres de cette République de Geneve & du Pays de Vaux qui relevo du Canton de Berne, pour empêcher que les Contrebandiers n'entrassent par là dans leurs Etats respectifs, & pour couper aussi la retraite à ceux qui y étoient déjà. A l'aproche de ces Troupes, nôtre Regence envoya un Deputé au Comte de Prion, Gouverneur de la Savoie, pour se plaindre de ce que les Troupes du Roi son Maître s'avançoient plus près de la Ville qu'il n'étoit porté par le Traité conclu à St. Julien, & que les Officiers logeoient leurs Soldats dans des maisons qui devoient en être exemptes; sur quoi ledit Comte lui fit une reponse satisfaisante. Nôtre Regence, pour se conformer aux intentions de la Cour de France, a consenti que cette Couronne mit un Bateau sur le Rhône pour la commodité du Pays, & que les François le gardassent eux-mêmes; elle a aussi défendu de
faire

faire entrer ou sortir de la Ville du Tabac au dessus de 6. Livres sans une permission ; quelques Marchands qui avoient contrevenu à cet ordre, ont été punis de prison, & même de suspension de Bourgeoisie ; & Mr. le Résident de France a témoigné combien le Roi son Maître étoit content de ces dispositions, & de la conduite de la République dans cette affaire. Comme le nombre des Contrebandiers a beaucoup diminué, on se flatte que les Troupes, dont on a parlé plus haut, se retireront au Printems prochain, quoique d'ailleurs elles ne nous incommovent pas ; puisque tout entre en abondance en cette Ville comme à l'ordinaire. Il est vrai que depuis qu'elles sont dans notre voisinage, le bled a augmenté ici de prix, mais on doit plutôt l'attribuer à la mauvaise recolte, qu'aux dites Troupes.

VI. Paris. Les Theses soutenues en Sorbonne ; dont nous avons parlé le mois passé pag. 115. ont fait du bruit dans cette Capitale. Le Parlement les ayant pris en considération, en supprima une défendue le 31. Decembre dernier, par un Arrêt qui a été rendu public, & qui contient ce qui suit :

„ C'EST jour-là les Gens du Roi sont entrés en la
 „ Cour, & Maître Pierre Gilbert de Voisins
 „ Avocat dudit Seigneur Roi portant la parole, ont
 „ dit : „

Q'U'ayant eu avis d'une These qui fut défendue en Sorbonne, Mercredi dernier 31. Decembre par un Bachelier de Licence nommé Mre. Jean Hanbaran, Prêtre & Irlandois de Nation, ils ont pris soin de s'en faire remettre des exemplaires, & qu'après les avoir vus, ils ont cru qu'il étoit de leur devoir d'en rendre compte à la Cour sur le champ.

Que sans s'arrêter à la difference qui se trouve
 entre

entre les divers exemplaires, par rapport à la dédicace & à l'inscription qui l'accompagne, singularité dont ils ne chercheront point à approfondir la raison, il leur suffit d'observer que sous l'un & l'autre titre, la Thèse est la même, & qu'elle mérite toute l'attention de la Cour. Rien de plus insuffisant, ni de moins correct sur tout ce qui regarde nos maximes qu'on y voit diversement alterées, tantôt par des expressions vitieuses, tantôt par des retinences suspectes, tantôt par la correspondance & le rapport avec ce qui précède, ou ce qui suit.

Que ce n'est pas en cela seul que l'Auteur de cette Thèse a donné dans des écueils qu'il semble avoir cherché exprés : Que sur ce qui peut avoir rapport aux affaires présentes de l'Eglise, au lieu de la circonspection si nécessaire, il montre une affectation qui ne tend qu'à émouvoir les esprits, qu'à entretenir les disputes, & qu'à exclure ce qu'il y a de plus capable de conduire à l'uniformité & à la paix.

Qu'une Thèse si peu mesurée & si dangereuse est un signal de discord qu'on ne peut trop tôt étouffer : Qu'on n'avoit pas lieu de s'attendre qu'elle dût échapper à l'attention du Syndic de la Faculté de Théologie ; & qu'après la bonté que la Cour avoit eue en dernier lieu de recevoir les assurances qu'il lui avoit données sous sa conduite, eux Gens du Roi avoient dû compter qu'elle seroit plus circonspecte & plus exacte à l'avenir : Que c'est ce qui les engage à proposer à la Cour, de le mander avec ceux qui ont eu part à cette Thèse, pour entendre d'elle même ce qu'elle jugera à propos de statuer à leur égard ; que c'est ainsi qu'elle en a souvent usé dans les occasions qui ont paru le demander ; & que c'est le moyen qui leur paroît le plus propre à arrêter ces tentatives affectées, que des esprits qui ne respirent que le trouble font éclore de tems en tems.

Eux retirés.

Veu une Thèse intitulée : *Pastorum exemplari*, & dans un autre édition de la même Thèse, *Verbo nascenti*, & à la fin de chacun desdits exemplaires: *Has Theses Deo Duce, auspice Deiparâ, & præside S. M. N. Jacobo Leullier, Sacra Facultatis Parisiensis Doctore Theologo & Decano Sorbona, seniore &c. tueri conabitur Joannes Hanharan Limericensis in Hybernia Presbyter, ejusdem Sacra Facultatis Baccalaurus Theologus die 31. Decembris 1732. &c.* Ladite Thèse contenant neuf positions toutes conformes dans chacun desdits exemplaires. La matiere mise en délibération.

„ La Cour a arrêté & ordonné que ladite Thèse
 „ fera & demeurera supprimée : Enjoint à tous ceux
 „ qui en auroient des exemplaires de les apporter
 „ à cet effet au Greffe de la Cour, & cependant
 „ ordonne que le Syndic de la Faculté de Théologie,
 „ le Président de la Thèse & le Répondant
 „ seront mandés en la Cour Mercredi prochain à
 „ sept heures & demi du matin en la Grande Cham-
 „ bre, pour eux ouïs en présence du Procureur
 „ General du Roi, être sur les conclusions ordonné
 „ par la Cour, ce qu'il appartiendra. Ordonne en
 „ outre que copies collationnées du present Arrêt
 „ seront envoyées aux Baillages & Sénéchaussées du
 „ Ressort, pour y être lûës, publiées & enregistrées.
 „ Enjoint aux Substituts du Procureur General du
 „ Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour
 „ dans un mois. Fait en Parlement le 5. Janvier
 „ 1733.

En exécution de cet Arrêt Mr. Romigny, Syndic de Sorbonne & celui qui a soutenu la Thèse, comparurent le 7. dans la grande Chambre du Parlement, comme nous le dûmes dans nôtre dernier
 Journal

Journal, mais le Doyen ne s'y est point rendu à cause d'une indisposition qui lui étoit survenuë. Voici ce que leur a dit en cette occasion Mr. le premier Président ; c'est un extrait des Registres de ce Corps.

LA Cour justement mécontente d'une Thèse soutenue en Sorbonne le 31. Decembre dernier, & en ayant ordonné la suppression par son Arrêt du 5. Janvier, vous a mandé en ce jour pour vous faire entendre combien elle improuve la conduite tant du Doyen qui a présidé à une Thèse si dangereuse & si capable d'exciter le feu de la discorde, que du Bachelier qui l'a soutenue, & encore plus du Syndic qui l'a approuvée par sa signature.

Chargé par son état d'examiner & d'arrêter toutes les Thèses qui pourroient exciter du trouble, il a manqué au plus essentiel de ses devoirs ; & il est d'autant plus répréhensible, que l'année dernière la Cour ayant bien voulu se contenter de la déclaration de ses sentimens sur les maximes du Royaume, l'avoit chargé par Arrêt du 11. Août 1732. de veiller plus exactement que jamais, sur tout ce qui se passeroit dans la Faculté de Theologie.

Instruits du mécontentement de la Cour, il ne vous reste plus qu'à lui marquer des dispositions propres à prévenir les effets de sa juste sévérité.

Eux entendus, les Gens du Roy, Messire Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

QU'il ne s'agit plus d'aucune discussion sur la Thèse, que la Cour y a prononcé en connoissance de cause ; qu'il ne s'agit que de voir ce qu'il convient de statuer à l'égard de ceux qui y ont eu part ;

part ; qu'ils ne peuvent s'empêcher de dire, qu'on ne sauroit assez blâmer la conduite du Syndic ; que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est instruit des intentions de la Cour, pour le bien le plus essentiel & pour la tranquillité ; qu'il y a manqué plus d'une fois ; & qu'après ce qui se passa il y a quelque tems, lorsque la Cour eut la bonté de recevoir les assurances qu'il donna sur sa conduite à l'avenir, il est plus repréhensible que jamais ; qu'il faut donc lui faire des injonctions en forme, telles que la Cour les prononce contre ceux qu'elle regarde comme étant en faute inexcusable : Que le Répondant est inexcusable aussi. Qu'à l'égard du Président nommé dans la Thèse, il s'est excusé de se présenter aujourd'hui sur une indisposition actuelle que son âge rend vraisemblable ; mais qu'il lui eût été facile de désavouer la Thèse en même-tems ; & que ne l'ayant pas fait, la Cour est en état de le comprendre dans les injonctions qu'elle jugera à propos de faire aux deux autres. Que ce sera à eux, & sur tout au Syndic, de faire ensorte qu'on ne soit pas obligé d'aller plus loin dans la suite ; & que le Ministère public ne soit pas forcé de prendre d'autres mesures.

Qu'ils requièrent donc qu'il soit enjoint au Syndic d'être plus exact & plus circonspect à l'avenir dans ses fonctions, & de veiller à ce qu'il ne soit rien mis dans les Thèses qui puisse émouvoir les esprits, & entretenir les disputes presentes ; à peine d'être procédé contre lui ainsi qu'il appartiendra. Enjoint sous les mêmes peines tant au Président, qu'au Répondant de se conformer à l'Arrêt, chacun en ce qui les concerne.

Eux retirés, ensemble le Syndic & le Répondant,
La matière mise en délibération ; les Gens du Roy
mandés ;

mandés ; & Mr. le premier Président ayant ordonné qu'on fit entrer le Syndic & le Répondant.

„ **L**A Cour a enjoint au Syndic de la Faculté de
„ Théologie d'être plus exact & plus circonf-
„ pect à l'avenir dans ses fonctions, & de veiller à
„ ce qu'il ne soit rien mis dans les Théses qui
„ puisse émouvoir les esprits, & entretenir les dis-
„ putes présentes, à peine d'être procédé contre
„ lui ainsi qu'il appartiendra. Enjoint sous les mê-
„ mes peines, tant au Président qu'au Répondant,
„ de se conformer au présent Arrêt, chacun en ce
„ qui les concerne. Fait en Parlement le 7. Jan-
„ vier 1733. Signé, ISABEAU.

Comme nous avons informé le public le mois passé de la censure que Mr. Romigny avoit es-
fuyée dans la grande Chambre du Parlement, nous
avons crû devoir aussi lui rendre raison de tout ce
qui s'est passé en cette occasion, en rapportant ici les
Arrêts de ce Corps.

VII. Le 12. l'Evêque Comte de Noyon & le
Duc de Ruffec, fils aîné du Duc de St. Simon,
prirent séance au Parlement en qualité de Pairs du
Royaume. Les Princes du Sang avec les Ducs &
Pairs assistèrent à cette cérémonie; après laquelle
le Duc de Ruffec donna un repas magnifique à
beaucoup de personnes de distinction.

VIII. L'Académie Française nomma le 15. l'E-
vêque de Vance pour remplir la place qui y étoit
vacante par la mort de l'Evêque de Metz, qui est
aussi succédé dans son Evêché par Mr. de Thavane
Evêque de Châlons sur Marne. C'est Mr. de Beringhen
Evêque de Puy qui remplace ce dernier Prélat.

IX. Vingt chevaux de Barbarie & deux Poulains
d'une beauté singulière, arrivèrent ici le 20. & l'on

en attend encore dans peu 40. autres que le *Dey* de Tripoly s'est engagé d'envoyer au Roy par le dernier Traité conclu avec Sa Majesté.

X. On fit le 29. dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville de Paris un Service solennel pour le repos de l'ame du Roy Victor-Amedée de Sardaigne grand pere du Roi du côté maternel : On avoit dressé pour cet effet un magnifique Catafalque. Ce fut l'Archevêque qui y célébra pontificalement la Messe. Le Duc d'Orleans, le Comte de Clermont, & le Prince de Conti menoient le deuil, & allerent à l'Offrande avec les formalités usitées en pareille occasion. L'Evêque de Vance y fit l'Oraison funebre en présence de plusieurs Archevêques & Evêques, des Membres du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, de l'Université, & du Magistrat de cette Capitale, qui y avoient tous été invités de la part du Roy, par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies.

XI. Le 2. Février, Fête de la Purification de la Vierge, le Roy étant revenu à *Versailles*, tint, comme à l'ordinaire, un Chapitre des Chevaliers du St. Esprit, & disposa des deux places de Commandeurs de cet Ordre, vacantes par la mort de l'Archevêque de Lyon & de l'Evêque de Metz, en faveur des Archevêques de Vienne & d'Alby. Ce Monarque retourna ensuite à *Marly*, où il signa le 4. le Contrat de Mariage du Comte de Mortemar, fils du Duc de la Rochechoüart, avec Mademoiselle de Cruz, fille du Marquis de ce nom.

XII. Par des Lettres venues de *Strasbourg*, on apprend que les gros rhumes accompagnés de fièvre & d'une fluxion sur la poitrine, qui ont été universels cet hyver, y emportoient beaucoup de monde, & que la Garnison étant par-là considéra-
blement

des Princes &c. Mars 1733. 195
blement diminuée, on étoit obligé de tenir fermées nuit & jour, deux portes de cette Ville.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en A L L E M A G N E , depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. La conjoncture critique des affaires de l'Europe demandant qu'on prenne à tems des mesures convenables pour que les Troupes Impériales puissent, en cas de guerre, être payées régulièrement, le Conseil de Guerre a jugé à propos d'expédier dans le courant du mois de Janvier, deux Décrets; l'un à ce sujet, adressé à la Chancellerie Impériale; & l'autre à la Chancellerie de Bohême, pour la prier de pourvoir aux quartiers de quelques Troupes qu'on avoit projeté d'envoyer dans ce Royaume, de même qu'en Silesie & en Moravie, pour renforcer celles qui y étoient déjà. Il a de plus expédié un Ecrit circulaire à tous les Régimens Impériaux, portant défense d'entôler des Soldats François, sans doute, pour une plus grande uniformité parmi ces Troupes.

II. C'est au cas que, contre toute attente, ce qui regarde l'Espagne, par rapport à l'Infant Don Carlos, aïent quelque suite fâcheuse, qu'on prend les précautions de se mettre en bon état dans les Pays de la Domination de Sa Majesté Imperiale : Toutes les Troupes que ce Monarque a actuellement en Italie doivent être à ce sujet rendues complètes avant la fin du mois de Mars : On parle même d'y envoyer dix mille hommes de renfort; & que si l'on est obligé d'y former une Armée, on en
donnera

donnera le Commandement au Comte de Merci, qui doit, dit-on, déjà avoir reçu ordre de se rendre à Vienne. Les difficultés d'accorder à cet Infant l'Acte de dispense d'âge, & l'investiture de Parme, ensemble le Decret Imperial émané, pour défendre de le reconnoître en qualité de Grand Prince de Toscane (points fort sensibles à l'Espagne) sont des motifs assez puissans pour causer une désunion entre les deux Cours; mais on travaille à prévenir les broüilleries qui pourroient en naître, & à accommoder cette affaire à la satisfaction réciproque, dans des conferences qui se tiennent là-dessus au Palais Imperial. On assure que Mr. Robinson, Ministre du Roy d'Angleterre, a proposé un expédient pour y parvenir; c'est-à-dire, pour ajuster à l'amiable le differend survenu au sujet des titres que l'Infant d'Espagne a pris depuis son arrivée en Italie; on ajoute même que ce Prince fera une déclaration dont l'Empereur pourra être content; & que le Duc de Liria, Ministre Plénipotentiaire du Roy Catholique, a insinué au Prince Eugene de Savoye, qu'il avoit ordre d'assurer Sa Majesté Imperiale des bonnes intentions de sa Cour, pour le maintien des Traités conclus; dans l'esperance que ce Monarque en fera de même de son côté, & qu'il voudra bien favoriser les interêts de l'Infant Don Carlos. Si cela se confirme, il y a quelque apparence que l'Espagne ne cherche aucunement à rompre avec la Cour Imperiale, laquelle de son côté étant en habitude d'observer religieusement tous les points des engagements qu'elle contracte, nous laisse dans l'espoir que la tranquillité continuëra de regner en Europe. *Fac sit Deus.* On continuë cependant à faire avec beaucoup de succès des recrues pour divers Régimens, dans les Fauxbourgs

Bourgs de Vienne, & l'on fait la même chose dans toute l'étenduë des Pays Héréditaires de l'Empereur.

III. Ce Monarque donna le 21. Janvier au Roy de Prusse, l'investiture de *Stetin* en Pommeranie, avec toutes les formalités qu'on observe en pareille occasion, en la personne du Baron Gustave-Adolphe de Gotter, Ministre Plénipotentiaire de ce Prince, qui se rendit pour cet effet au Palais Impérial avec un nombreux cortège & de magnifiques Carosses. Le 26. après un Conseil d'Etat, Sa Majesté donna de même celle de *Bertolsgaden* au Baron Gaëtan Antoine de Nothaff, qui en est Prévôt, en la personne de Mr. Charles de Kuffstein son Plénipotentiaire. Cette Ville qu'on nomme également *Berchtelsgaden* & *Bertolsgaden*, est dans la Haute Baviere, & enclavée dans l'Etat de l'Archevêque de Saltzbourg, sur le ruisseau d'Acha; elle appartient néanmoins à son Prévôt, qui est un Prince Ecclésiastique relevant de l'Empire, auquel obéit aussi le petit Pays qui est aux environs, qu'on appelle la Prévôté de Bertolsgaden. On attendoit pour lors le Baron Dieden, pour y recevoir aussi l'investiture des Duchés de *Brême* & de *Wehrden*, en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roy, de la Grande Bretagne, comme Electeur de Hannover.

IV. Le Duc de Liria, Ministre d'Espagne, n'étoit pas encore parti pour retourner à sa Cour, sur la fin de Janvier. Celui de la Republique de Genes, qui est le Marquis de Pallavicini, dispoisoit alors toutes choses pour son départ; mais une affaire qu'il a eu depuis peu, l'oblige à le différer: Voici ce que c'est. Le Comte van der Nath à qui appartient la maison que ce Ministre occupe, ayant trouvé qu'on y avoit fait divers changemens, l'a fait arrêter, & lui a fait demander 20000. florins qu'il forme à sa charge à ce sujet. Le Marquis fit aussi

tôt porter là-dessus des plaintes très-amères à la Cour, pour avoir une satisfaction convenable sur l'affront qui venoit d'être fait à sa personne; & l'on assure qu'on lui a déjà promis de lui rendre la justice qu'il attend.

V. Les attemens que font les Turcs ne donnent plus d'ombrage à cette Cour; le Traité de Treve conclu à Passarowitz entre Sa Majesté Impériale & la Porte Ottomane devant être incessamment renouvelé pour l'espace de vingt ans. Un Courier du Cabinet, nommé Lucca, arrivé de Constantinople à Vienne, avoit apporté à ce sujet des dépêches: Il y a été renvoyé depuis; on se persuade que c'est avec le consentement de l'Empereur à la prolongation de ladite Paix de Passarowitz, que Sa Hauteffe a fait proposer à ce Monarque.

VI. On a reçu la confirmation par les derniers avis venus de Turquie, que le Sophy de Perse a été détrôné par Kouli-Cham General en Chef de ses Armées, & son fils qui est encore dans sa plus tendre jeunesse, mis en sa place. Comme l'Empire des Perses fait une figure assez belle dans le monde, le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de voir ici les principales circonstances de cette dernière révolution, que voici.

Après que le Capitaine General des Troupes Persanes, eut donné près d'Isfahan, où l'Armée étoit alors campée, un grand festin au Sophy, à ses Ministres, & aux autres principaux Seigneurs de la Cour; il representa avec hardiesse le triste état où la Perse se trouvoit réduite, & dit, „ qu'on „ ne doit s'en prendre qu'à la conduite du So- „ phy même, qui avoit conclu une paix honteuse „ avec les Turcs, dans un tems où l'Empire de „ ces derniers pleinoit de rébellion & de troubles, four- „ nissant aux Persans la meilleure occasion de re- „ pren-

„ prendre sur eux ce qu'ils leur avoient enlevé, &
„ de mettre leurs affaires sur un pied à n'avoir
„ plus rien à craindre de ces *en nemis - jurés* : Qu'on
„ devoit craindre, si on n'apportoit aucun chan-
„ gement dans la situation présente des affaires,
„ que les Turcs, jouïssans de la paix dans leur Pays
„ & ailleurs, ne vinssent de nouveau surprendre les
„ Persans, & les affoiblit davantage ; que d'ailleurs
„ le Sophy étant devenu l'esclave de ses voluptés,
„ n'étoit plus capable de regner ; que lui Thamas
„ Kouly-Cham étoit par conséquent d'opinion de
„ détrôner le Sophy pour mettre son fils en sa
„ place ; mais que comme ce dernier Prince étoit
„ encore dans son enfance, on devoit charger du
„ Gouvernement provisionel, pendant sa minorité,
„ quelques personnes sages, bien-intentionnées,
„ capables de cette administration, & qui eussent
„ soin que ce jeune Roi fût élevé dans des senti-
„ mens dignes de sa naissance, & qu'on lui inspirât
„ de bonne heure du goût pour les sciences & pour
„ la valeur ; ce qui avoit été fort négligé en Perse
„ depuis long-tems. „ Ces propositions surprisent
toute la Compagnie, qui demeura dans le silence
jusqu'à ce que le Sophy, ne se trouvant pas en état
de résister à Kouly-Cham, qui étoit maître des
Troupes, consentit lui-même, & comme de son
propre mouvement, à abdiquer la Couronne ; sur
quoi cet infortuné Prince s'abandonna à la volonté
de son Sujet, qu'il avoit toujours comblé de ses
faveurs, jusqu'à l'élever de la plus basse naissance,
aux plus hauts points d'honneur. Kouly-Cham or-
donna d'abord qu'on le transportât dans la Pro-
vince de *Chorazan* sur les frontieres de *Zagatay*
& de la grande Tartarie ; & qu'on prît soin du jeune
Roi, pendant la minorité duquel la Perse seroit
gouvernée par lui Kouly-Cham, en qualité de Pro-

recteur. C'étoit là le but qu'il s'étoit proposé en donnant le festin dont on a parlé. L'Armée s'est retirée après cette action du côté de Hamadan.

Ce nouvel usurpateur de la Perse, est, dit-on, grand Guerrier, mais d'une humeur violente & hautaine, & paroissant être dans le dessein d'enlever aux Turcs toutes les conquêtes qu'ils ont faites sur les Persans.

Les avis qui portent ces nouvelles ne font pas mention que Kouly-Cham eut fait crever les yeux au Sophy son maître, comme on l'a dit le mois passé; ce qui doit par conséquent être révoqué. C'est, à ce que l'on assure, Achmet Bacha qui a informé le Grand Seigneur de ces circonstances, qui ont occasionné un Divan general à Constantinople, auquel ont assisté tous les Ministres & les principaux Officiers de la Porte. On apprend qu'on y est convenu que le Sultan écrira des Lettres à tous les Gouverneurs des Provinces de Perse, pour les exciter à venger leur légitime Souverain contre les entreprises de Kouly-Cham, promettant de les soutenir avec toutes les forces de son Empire.

VII. *Ratisbonne.* Le 11. Janvier la Diète generale de l'Empire s'assembla pour la première fois depuis les fêtes. On communiqua le lendemain à la Dictature une nouvelle Lettre du Commandant de Kehl, par laquelle il se plaignoit de ce qu'il ne recevoit aucun secours d'argent pour commencer à travailler aux Fortifications de cette Forteresse, & il n'y eut que le Ministre d'Hannover qui déclara là dessus qu'il étoit prêt à payer le premier terme des six mois Romains accordés par les Etats de l'Empire, pour subvenir aux réparations de ces Fortifications & à celles de Philipsbourg. Celui de l'Électeur Palatin presenta en même-tems à tous les autres Ministres un Mémoire contenant une ample déduction des droits de la Maison de Neubourg

sur la succession des Duchés de Juilliers & de Bergue; il leur a depuis fait diverses representations au même sujet, & leur a de plus délivré un Ecrite intitulé: *Courte déduction des droits de la Serenissime Maison Palatine, contre les prétentions de la Serenissime Maison de Brandebourg, sur les Etats de Juilliers & de Bergue*, mais on n'a pris là-dessus encore aucune résolution. Voilà tout ce que nous présente pour ce mois-ci cette illustre Assemblée. Le Comte de la Mark, Lieutenant General au Service de l'Electeur Palatin, & General des Cercles du Bas-Rhin & de Westphalie, lui a délivré un Mémoire, par lequel il demande la Charge de General de l'Artillerie de l'Empire, vacante par la mort du Baron van der Leyen; & l'on ne doute pas qu'il ne l'obtienne, parce que l'on assure que ce Seigneur peut compter en sa faveur la plûpart des voix dans le College Electoral.

Les Protestans Saltzbourgeois qui étoient arrivés de leur Patrie en cette Ville allans en Hollande, en partirent le 9. pour s'y rendre, fort satisfaits du bon accueil & des grandes charités qu'ils y ont reçus; Mr. de Gallieres, Ministre des Etats Generaux, leur avoit fait distribuer le 7. quinze cens florins qu'il fut résolu de leur donner dans une conference du Corps Evangelique pour les frais de leur voyage. On apprend qu'ils sont conduits d'un lieu à l'autre par des Commissaires nommés pour cet effet; & qu'on leur fournit en payant des logemens, & generalement toutes les Provisions dont ils ont besoin pour leur subsistance.

Par l'élevation du Comte Frederic de Harrach à l'Emploi de premier Ministre & de Grand Maître de la Maison de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, celui d'Envoyé à la Diette generale des Etats de l'Empire pour le

Royaume de Boheme , qu'occupoit ce Seigneur ; vient à vaquer ; on ne sçait pas encore en faveur de qui l'Empereur disposera de cette Charge : Il a depuis peu passé par cette Ville , allant à Bruxelles prendre possession de sa nouvelle dignité , & ensuite par *Bonn* , où il a exécuté une commission de Sa Majesté Imperiale.

VIII. *Munich*. On a publié ici un Edit de l'Electeur , qui ordonne à tous les Sujets sans exception qui sont au service des Puissances étrangères , de revenir chez eux dans un tems limité , sous peine d'encourir l'indignation de Son Altesse Electorale , & d'avoir aussi tous leurs Biens confisqués. Quoique ce Prince , qui est revenu dans ses Etats après une seconde entrevûe avec l'Electeur Palatin , & divers entretiens avec l'Electeur de Cologne son frere , ait tâché , comme on le débite , d'engager ce dernier dans ses intérêts contre la Pragmatique Sanction de l'Empereur , il n'y a nulle apparence qu'il y ait réüssi ; il paroît au contraire que Son Altesse Serenissime Electorale de Cologne demeure inviolablement attachée à ceux de S. M. I. par rapport à cette affaire.

IX. *Bonn*. Le 25. Janvier l'Electeur assista avec une devotion exemplaire à une Procession solennelle qui se fit par ses ordres en cette Ville de tout le Clergé Seculier & Régulier , & d'un grand concours d'autres personnes de toute condition , pour demander à Dieu qu'il lui plût faire cesser dans cet Electorat les gros rhumes qui continuent d'y regner , & de le préserver aussi de tout autre accident funeste.

X. *Dresde*. Le Roi de Pologne étant parti d'ici pour retourner à Varsovie , dans l'intention d'y assister à l'ouverture de la Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie , qui se fit le 26. Jan-

VICT

vier, comme on le verra dans l'Article suivant, les premiers avis qu'on reçut après son départ, furent, que Sa Majesté étoit heureusement arrivée à Varsovie, & qu'elle s'étoit sentie un peu fatiguée des mauvais chemins qu'elle avoit trouvés sur la route; mais le 3. Fevrier il arriva ici un Exprés avec la triste nouvelle de la mort de ce Prince, qui étoit décedé le premier sur les quatre heures du matin. On ne scauroit exprimer la douleur que causa cette nouvelle aussi accablante qu'imprévûë. Toutes les portes de la Ville furent fermées à l'instant, & celles de tous les Colleges & Tribunaux: On ne les rouvrit que le 5. après que les Regimens de Rouski & de Sulkouski eurent prêté serment de fidelité entre les mains du Duc de Saxe-Weyssenfels pour le nouvel Electeur Frederic-Auguste; ce qui s'est fait ensuite par tous les autres Regimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons de cet Electorat. Ce jour-là les Colleges & les Tribunaux reprirent leurs fonctions, & Son Altesse Electorale reçut les complimens de condoléance sur la mort du Roi son Pere, de la Noblesse, & generalement de tout ce qu'il y avoit en Ville de personnes de distinction: Elle reçut aussi ceux de congratulation sur son avènement à l'Electorat. Le 8. on commença à annoncer cette mort au peuple des Chaires de toutes les Eglises de cette Capitale, à sonner les cloches, ce qui doit durer six mois, deux heures par jour; & à expédier provisionnellement les ordres du nouvel Electeur, sous le titre de *Son Altesse Royale de Pologne & de Lithuanie, Electeur de Saxe.* On s'attend à de grands changemens dans les Charges par cette mort qui fait le sujet de tous les entretiens; nous allons voir dans la suite ce qui l'a précédé & ce qui l'a suivi.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* Après la tenuë des Diëtines de tous les Palatinats du Royaume & du Grand Duché de Lithuanie, dont quelques-unes ont été séparées infructueusement, d'autres troublées par les débats que les divisions ordinaires entre les Nonces, & leurs Protestations y font élever; mais la plupart terminées avec succès par l'élection des Députés à la Diëtte generale & extraordinaire convoquée à Varsovie, où ils se sont rendus depuis, l'ouverture de cette dernière fut fixée au 26. Janvier. La nouvelle que Mr. Hurka avoit été élu pour la seconde fois Nonce de *Witepsk* en Lithuanie, Palatinat considérable, la crainte recommença ici que la prochaine Diëtte n'eut un sort pareil à la précédente; parce que c'étoit lui-même qui avoit été la principale cause de la séparation infructueuse, ayant été du nombre de ceux qui avoient protesté, & s'étant même absenté dès le premier jour: Cette appréhension paroissoit encore d'autant mieux fondée, que le bruit se répandit que ce Nonce étoit de nouveau chargé d'instructions qui pourroient de-rechef donner lieu à de grands débats; entre lesquelles on comptoit celle de ne consentir à rien, ni de permettre qu'on entrât dans aucune délibération, avant que Mr. Ozarouski, qui, en qualité de Nonce du Palatinat de Cracovie, fit la fonction de Maréchal par *interim* pendant la dernière Diëtte, fût mis sous le Bâton du Maréchal, sous prétexte qu'il

qu'il avoit contrevenu aux Coustitutions de la République, & préjudicié par conséquent aux Libertés de la Nation. Ce ne fut pourtant pas lui, comme la suite va le justifier, qui s'opposa le plus dans les premières Sessions, à la voix commune dans la Diète. Entre-tems le Roi qui étoit attendu de Dresde avec impatience, arriva le 16. à Varsovie en parfaite santé, mais un peu fatigué du voyage; quelques Sénateurs & autres personnes de distinction étoient allés à sa rencontre jusqu'à une certaine distance de cette Ville. On eut de là occasion de croire qu'il ne paroîtroit pas en public de quelques jours: En effet, il ne parut pas même à l'ouverture de la Diète, comme on va le voir dans le Journal de cette Assemblée, que voici détaillé jusqu'au 28. inclusivement.

Le 26. Janvier, jour fixé pour l'ouverture de la Diète extraordinaire des Etats de Pologne & de Lithuanie, le Roi, de l'avis de ses Medecins, ne parut point au service divin qui précède toujours cette Ceremonie; Sa Majesté en ayant informé les Sénateurs le soir précédent. Quoique plusieurs d'entr'eux, qui avoient déjà eu l'honneur de saluer Sa Majesté, fussent assurés que ce changement ne provenoit d'aucune maladie dangereuse, on en parloit différemment; ainsi pour prévenir tout doute, la plupart des Sénateurs se rendirent dans l'Anti-Chambre de Sa Majesté, d'où elle fit entrer dans la Chambre les deux Maréchaux de la Couronne & Mr. l'Obouny Ozatowski, qui portoit le Bâton de Maréchal dans la Chambre des Nonces, comme Député du Palatinat de *Sator*, qui est le premier après celui de Cracovie, & dont la Diétine a été infructueuse. Le Roi exhorta ces Seigneurs à faire toujours paroître leur zèle pour la République, & Sa
Majesté

Majesté ajouta, qu'Elle n'auroit aucun égard à sa santé, lorsqu'il s'agiroit de les soutenir, étant prête à tout moment à se rendre au Château, dès que les Nonces voudroient comparoître devant le Trône.

L'Assemblée ayant été satisfaite par le rapport de ces Seigneurs, se rendit au Château, & ensuite à l'Eglise Cathedrale, d'où, après le service divin & les solémnités ordinaires, les Nonces allèrent à leur Chambre. Mr. Ozarowsky y prit le Bâton de Maréchal, & y prononça un discours en qualité de Directeur, Après quelques petits débats, que Mr. Hurka Nonce du Palatinat de Witepsk, fit élever, on voulut proceder à l'élection d'un Maréchal; mais Mr. Ogynsky Nonce de Braklaw se leva, fit quelque opposition, & sortit de la Chambre, promettant néanmoins d'y rentrer le lendemain matin, de sorte que cette session fut limitée à ce jour là.

Le 27. les Senateurs & plusieurs autres Seigneurs purent de bonne heure au Palais, où quelques-uns furent admis à l'Audience du Roi; & à 11. heures ils se rendirent tous au Château. Les Nonces s'étant rassemblés dans leur Chambre, on commença à proceder à l'élection d'un Maréchal. Comme cela se fit suivant le rang des Deputés, Mr. Lubniecky Nonce de Czernichow déclara, que puisque la Loi portoit, que l'élection du Maréchal devoit se faire le premier jour, & que cela ne s'étoit pas fait le jour précédent, il protestoit contre tout ce qui se passeroit; sur quoi il se retira.

Tous les membres de l'Assemblée furent si irrités d'un prétexte si frivole, qu'ils attaquèrent cet oppofant avec tant de fureur, qu'il eut de la peine à gagner son cheval, pour se retirer dans un Couvent.

On representa alors, que sa Protestation ne pouvoit pas empêcher l'élection, parce que le Palatinat, dont il étoit un des Nonces, ne pouvoit, selon les
Constitu-

Constitutions du Royaume, nommer que quatre Députés, au lieu de six qu'il avoit envoyés à cette Diète; Et qu'on en pouvoit par conséquent exclure deux, sans que cela causât la moindre difficulté par rapport à l'élection.

Mr. Ogynsky voulut cependant soutenir ladite Protestation; mais ayant été prié par les Collegues de ne pas s'opposer à l'élection, il promit qu'il ne le feroit point, à condition qu'on lui montrât la Constitution du Royaume qu'on avoit citée; ce qui s'étant fait, il se contenta, & l'on continua à recueillir les voix pour l'élection; de sorte que la Diète qui paroïssoit rompue à une heure après midi, se trouva sur un bon pied à quatre heures, par l'élection d'un Maréchal, qui tomba sur Mr. Ozarowsky, sans autre opposition, que celle dudit Ogynsky, qui ne donna sa voix à personne, & celles de Mr. Hurka & de deux autres Nonces; ces deux derniers ayant donné leurs voix au Staroste Oppaczinsky premier Député de Sendomir; mais cela ne causa aucun préjudice, parce que la pluralité des suffrages avoit lieu dans cette élection.

Comme il étoit déjà tard, & que le Roi ne le trouvoit pas au Château, le nouveau Maréchal ne put se rendre à la tête des Nonces au Senat; en sorte qu'il ne prêta que le serment ordinaire. On nomma ensuite une Députation, pour aller le lendemain faire rapport au Roi de l'élection du Maréchal, & lui demander le jour qu'il plairoit à Sa Majesté de recevoir leur hommage du Trône. Le Vice-Chancelier, & les petits Maréchaux de la Couronne allèrent d'abord notifier la nouvelle élection à Sa Majesté; & le Maréchal de la Diète s'y étant ensuite rendu en personne, le Roi fit sçavoir, qu'il recevroit le matin suivant à 9. heures

les

les Députés qui avoient été nommés par la Chambre des Nonces.

Le 28. ils vinrent à l'heure fixée, & après qu'ils eurent fait leur discours, le Roi leur fit répondre par le Vice-Chancelier, *qu'en attendant que S. M. fit sçavoir à leur Maréchal, le jour auquel il pourroit venir au Senat, ils pouvoient, selon la forme ordinaire des Diettes, proceder à la légitimation des Nonces & aux autres affaires de leur Département;* après quoi les Députés eurent l'honneur de baiser la main du Roi. Avant & après cette Audience, divers Senateurs y furent aussi admis. Les Députés retournerent ensuite à leur Chambre. On croit qu'il y aura encore plusieurs débats; mais il n'y a néanmoins aucune apparence, que cette Diette qui a si heureusement commencé, se termine sans succès.

La suite pour le mois prochain.

II. Le 29. le 30. & le 31. les séances ont continué, comme on l'apprend, avec beaucoup d'ordre & de tranquillité, excepté quelques difficultés que divers Nonces avoient fait naître; mais qui étant de peu d'importance, furent bientôt dissipées. On esperoit alors de réussir de même à l'égard des oppositions qui pourroient encore se presenter dans la suite de la Diette; l'uniformité de sentimens dans les Nonces, dont le nombre n'étoit pas si grand que dans les précédentes Diettes, le manifestoit; tout se dispoit enfin à une heureuse issue, au grand contentement du Roi, qui voyoit par là que ses soins paternels & tous les mouvemens qu'il s'étoit donnés pour le bien de ses Sujets, étoient sur le point de produire les fruits qu'il avoit attendu vainement jusqu'ici; mais ce beau commencement fut renversé le premier de Fevrier, qu'un autre spectacle saisit tout-à coup tous les bien-intentionnés

nés du Royaume. Ce fut la mort imprévue de ce Prince arrivée ce jour-là sur les quatre heures du matin, après qu'il eut reçu tous les Sacremens de l'Eglise, & témoigné une résignation parfaite à la volonté de Dieu : Ses derniers souhaits étoient de pouvoir encore s'entretenir avec le Prince-Royal son fils ; il lui avoit même dépêché pour cet effet un Exprés à Drefde ; mais cette expédition s'est faite trop tard.

L'Archevêque de Gnesne , Primat de Pologne , qui en cette qualité est le Régent du Royaume pendant l'interregne , assembla , quelques heures après la mort du Roi , tous les Nonces de la Diette pour leur donner part de la perte qu'on venoit de faire. Il leur fit un discours fort patétique à ce sujet, qui tendoit aussi à les exhorter tous à l'union , & à prendre les mesures convenables pour conserver la tranquillité dans la Patrie. On assure qu'il fut ensuite résolu dans le Sénat, que la Régence continueroit d'être confiée à lui Primat pendant une année & trois mois, pour ajuster à l'amiable les differends avec les Puissances étrangères, avant qu'on ne procédât à l'élection d'un nouveau Roi.

Le feu Roi de Pologne, Frederic-Auguste, Grand-Duc de Lithuanie , Electeur de Saxe, &c. nâquit le 12. Mai de l'année 1670. Il étoit fils de Jean-George III. Electeur de Saxe, &c. de la Branche Albertine, mort le 12. Septembre 1691., & d'Anne-Sophye, fille de Frederic III. Roi de Danemarck. Il succéda à l'Electorat de Saxe au mois d'Avril 1694. après la mort de Jean-George IV. son frere aîné, qui mourut sans enfans. Il fut élu Roi de Pologne le 17. Juin 1697. & couronné le 15. de Septembre suivant. Il avoit épousé le 10. Janvier 1693. Christine Everhardine de Brandebourg-Bareith, qui mourut le 5. de Septembre 1727. âgée de 56.

ans, & ne laisse qu'un fils qui est Frederic-Auguste, Prince Royal de Pologne, & Electoral de Saxe, à present Electeur, né le 7. Octobre 1696., & marié en 1719. avec Marie-Josephine d'Autriche, fille aînée du feu Empereur Joseph.

La mort de ce Prince fait le sujet de tous les entretiens ; peut être nous fournira-t'elle aussi dans la suite quelques matieres interessantes. Celle du Duc Ferdinand de Courlande qu'on dit aussi arrivée, si elle se confirme, causera, selon toute apparence, de grandes broüilleries entre la Pologne & la Russie ; puisque sur l'avis que Son Altesse étoit fort mal vers le milieu de Janvier, on avoit déjà ordonné à quelques Troupes Polonoises d'entrer en Courlande, au cas qu'elle vint à mourir, & de prendre possession de ce Duché de la part de la République. On apprend d'ailleurs que la Russie assemble près de Riga une Armée de 40000. hommes, & que la Czarine s'y rendra pour mettre en possession de la Courlande, le Prince en faveur de qui elle voudra en disposer.

III. *Moscovie. Petersbourg.* Mr. le Comte de Wratislau, Ambassadeur de l'Empereur auprès de la Czarine, a fait partir pour Vienne quelques uns de ses domestiques avec une partie de ses bagages, & Son Excellence fait état de les suivre au premier tems favorable, ayant déjà eu son Audience de congé de Sa Majesté Czarienne avec les ceremonies accoutumées, & présenté à cette Princesse Mr. de Hohenholtz, qui doit demeurer à la Cour en qualité de Résident de celle de Vienne. Un Exprés de cette dernière arrivé depuis peu, a délivré à la Czarine des dépêches qui ont d'abord donné lieu à la tenuë d'un grand Conseil : Elles concernent, dit-on, l'affaire de Courlande. Un autre venu de Constantinople, envoyé par Mr. Nep-
luef,

luef, Ministre Ruffien, a informé la Cour „ que
 „ le Grand Seigneur avoit fait défilér vers les fron-
 „ tieres de Perse un Corps de 20000. hommes
 „ pour renforcer son Armée près de Babilone ;
 „ que la guerre entre les Turcs & les Persans ,
 „ depuis que le Sophy est détrôné, paroît plus
 „ allumée que jamais ; & qu'on attend à tout mo-
 „ ment à Constantinople la nouvelle d'une Bataille
 „ entre les deux Armées. „

On a envoyé ordre un General Lessy Gouver-
 neur de Riga, de recevoir avec de grandes marques
 de distinction le Prince Antoine Ulrich de Brun-
 wick-Bevern, lorsqu'il y passera pour se rendre à
 Petersbourg, où il est attendu, & de lui donner
 une bonne escorte de Cavalerie : On a aussi ma-
 gnifiquement meublé une maison pour ce Prince,
 située près du Palais Imperial. Il y a, dit on, un
 mariage sur le tapis entre Son Altesse Serenissime,
 & la jeune Princesse Anne de Mecklembourg,
 nièce de Sa Majesté Czarienne, qui pourra bien,
 selon l'opinion commune, lui assigner par *interim*
 une pension annuelle de quelques milliers de roubles.

On fait annuellement à Petersbourg une solem-
 nité qu'on n'observe dans aucun autre Pays Chrétien,
 c'est celle de l'anniversaire du Bapême de Nôtre
 Seigneur ; les Czars y assistoient d'ordinaire, se
 trouvant pour lors dans cette Ville. Elle y fut célé-
 brée le 17. Janvier. La Czarine reçut à ce sujet
 les complimens de tout ce qu'il y avoit de person-
 nes de distinction : Après avoir tenu Chapelle pu-
 blique au Palais, Elle eut le plaisir de voir d'une
 Gallerie nouvellement construite, la cérémonie de
 la bénédiction des eaux de la Neva, en la maniere
 de celles du Jourdain. On fit ensuite la priere
 ordinaire ; & l'on chanta aussi le *Te Deum*, au bruit
 d'une triple décharge du Canon des Ramparts &
 de

de celui de l'Amitauté, de même que de la Mousqueterie de tous les Régimens de la Garnison, qui s'étoient rangés pour cet effet sous les armes devant le Palais. Tous les Drapeaux & Etendards de ces Régimens ayant été portés sur les bords de la Neva, chacun selon son rang, on leur fit l'aspersion accoutumée de l'eau de la Riviere, qui representoit alors celle du Joutdain.

IV. *Suede.* Les grands préparatifs de guerre, dont nous fimes mention le mois passé, page 131, se continuent dans ce Royaume avec toute la diligence possible, & l'on compte déjà plusieurs Vaisseaux, dont la Flotte du Roy sera augmentée, prêts à être lancés à l'eau. On parle diversément de ces armemens, qui sont, dit-on, les suites des conférences que le Comte de Castéja, Ministre de France, a toujours avec ceux du Roy : Il doit depuis peu leur avoir fait des propositions d'importance. Le Baron de Craffau, faisoit état, suivant un ordre de la Cour, de retourner incessamment à Vienne; mais il se tient encore ici; & l'on croit même qu'il n'y retournera point en qualité de Ministre du Roy, avant qu'on n'ait vû quel train prendront les affaires de la conjoncture présente, auxquelles Sa Majesté s'applique avec beaucoup d'assiduité. Elle a nommé depuis peu Mr. de Zullich, Lieutenant-General de ses Armées, pour commander à Stralsund, & pour être Colonel du Régiment des Gardes du Corps de la Reine, qui y est en Garnison, en la place du Baron de Trautvetter, qui a demandé & obtenu sa démission.

V. *Dannemarc. Copenhague.* On a publié ici un Ordre du Roy par lequel il est très-expressément enjoint à tous ses Sujets, de ne point sortir du Royaume sans Passeport. Sa Majesté a ordonné aussi de travailler de nouveau, aussi-tôt qu'il sera possible, à la réformation de son

son le permettra , à la construction de plusieurs nouveaux Vaisseaux qu'on a mis sur les chantiers ; & d'en équiper un nouveau , qu'on destine pour la Chine ; mais ceci doit regarder les Directeurs de la Compagnie des Indes , qui ont résolu , dans une de leurs Assemblées , de faire partir cette année trois Vaisseaux pour le même Pays. Ils font déjà les dispositions , non seulement pour les équiper en diligence , mais aussi pour exposer en vente les marchandises du dernier Bâtiment revenu de ces Contrées.

Le Baron de Solenthall est nommé pour retourner à la Cour de la Grande-Bretagne en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roy.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE , en HOLLANDE , & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On travailloit vers le milieu de Janvier aux instructions du Lord Forbes , qui doit partir dans peu pour la Russie , où il va en qualité d'Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roy ; il doit passer à la Cour de Berlin pour y exécuter une Commission de Sa Majesté. Le Baron de Wachtendonck pour lequel on a loué une maison dans la ruë Pultney , étoit au contraire attendu ici en la même qualité de la part de l'Electeur Palatin.

II. Jusqu'au 27. du même mois que se fit l'ouverture du Parlement , les nouvelles venues de ce Royaume ne font mention que de certaines particularités peu intéressantes , & du saufirage de quel-

ques Bâtimens arrivés sur les Côtes par des tempêtes : Nous les passons par conséquent sous silence, pour voir ce qui s'est passé dans les séances de ce Corps, qui décide de toutes les affaires importantes : Voici la Harangue que le Roy fit aux deux Chambres, après s'être rendu avec les cérémonies ordinaires à celle des Seigneurs, & mandé les Communes.

MYLORDS ET MESSIEURS,

C'est une grande satisfaction pour moi, que la situation présente des affaires, tant au dedans qu'au dehors, n'exige que je vous expose ici d'autres raisons de votre convocation, que la dépêche ordinaire des affaires publiques, & que j'aye l'occasion de recevoir vos avis sur celles qu'on pourra remettre devant vous, & qui requièrent le soin & la considération du Parlement.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

JE donnerai ordre aux propres Officiers de remettre devant vous les estimations pour le service de l'année courante ; je ne doute point que vous n'accordiez avec la même affection que j'ai toujours trouvée en vous, tels Subsides que vous jugerez nécessaires à l'honneur, à la sûreté, & à la défense du Royaume ; & je ne peux que vous recommander, comme une considération digne des Communes de la Grande-Bretagne, que dans toutes vos délibérations, tant sur la levée des Subsides, que sur l'application des revenus publics, vous preniez les mesures les plus convenables au bien présent & futur de ceux que vous représentez.

MYLORDS

MYLORDS ET MESSIEURS,

Vous devez sentir, qu'il est fort à souhaiter que vous expédiez promptement les affaires publiques, & que rien ne sauroit donner plus de poids & de crédit à vos résolutions, que d'écarter les haines irraisonnables & les animosités, & de ne point souffrir qu'on vous détourne, sous quelques prétextes spécieux, de rechercher constamment le véritable intérêt de votre Patrie : Que cela soit votre premier & votre unique soin ; & le Peuple sera sensible aux bienfaits qu'il recevra de votre sagesse & de votre résolution, à préférer son avantage & le bien public à toute autre considération.

Après ce discours le Roy se retira, & les deux Chambres rétolurent de présenter chacune une Adresse de remerciement à Sa Majesté pour sa gracieuse Harangue. Les Adresses furent présentées le lendemain ; celle des Seigneurs étoit conçûe en ces termes :

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

„ **N**ous les très-humbles & fidèles Sujets de
„ Votre Majesté, les Seigneurs spirituels &
„ temporels assemblés en Parlement, remercions
„ humblement Votre Majesté de sa très-gracieuse
„ Harangue émanée du Trône.

„ On est redevable à l'heureux succès des con-
„ seils & négociations de Votre Majesté, qu'Elle
„ ne convoque à présent son Parlement pour d'au-
„ tres raisons, que pour l'expédition ordinaire des
„ affaires publiques ; & comme il a plû à Votre
„ Majesté de témoigner gracieusement une si

„ grande satisfaction de nous procurer l'occasion
 „ d'offrir humblement au Trône nos avis sur les
 „ affaires qui requièrent le soin & la considération
 „ du Parlement, nous nous croyons obligés de
 „ considérer cette partie de nôtre devoir, comme
 „ le plus grand honneur & les privileges de cette
 „ Chambre, & nous demandons la permission qui nous
 „ a toujours été accordée, d'assurer Vôtre Majesté
 „ que nous n'en abuserons jamais.

„ Nous tâcherons, autant qu'il sera possible, de
 „ procéder de telle manière à la prompte exécution
 „ de la grande confiance qu'on a en nous, que le
 „ Peuple soit entièrement persuadé qu'aucune haine
 „ irraisonnable, ni animosité n'apportera du délai
 „ ni de l'interruption à nos délibérations; & que
 „ le véritable intérêt de nôtre Pays, le bonheur
 „ présent & futur de vos Sujets, & le bien public
 „ de la Grande-Bretagne écarteront toute autre
 „ considération couverte, sous quelque prétexte
 „ spécieux que ce puisse être. Sur ces fondemens,
 „ nous sommes dans la confiance que nos réso-
 „ lutions seront agréables à Vôtre Majesté, & avan-
 „ tageuses à toute la Nation.

Réponse de Sa Majesté.

MY LORDS,

JE vous remercie de cette respectueuse & fidèle
 Adresse. Comme le bonheur de mon Peuple & le
 bien public ont toujours été mon principal soin
 & mon application, le zèle que vous témoignez pour
 les avancer ne peut que m'être très-agréable, &
 vous recommander le plus à ma faveur & à ma
 protection.

Les

Les Seigneurs ordonnerent ensuite que l'Evêque de Chester seroit supplié de prêcher devant eux dans l'Abbaye de Westmunster le 11. du mois suivant qui étoit l'anniversaire de la mort du Roy Charles I. , & s'ajourna jusqu'au 3. Février. Les Communes délibérèrent le 29. sur la Harangue du Roy ; & ayant été proposé d'accorder un Subside à Sa Majesté, il fut résolu de prendre cette affaire en considération dans quelques jours en grand Comité, après cette résolution elles allèrent présenter au Roy leur Harangue de remerciement, dont voici la traduction.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,

„ **N**OUS les très-humbles & fidèles Sujets de
„ Votre Majesté, les Communes de la Grande-
„ Bretagne assemblées en Parlement, demandons
„ humblement la permission de remercier très-sin-
„ cérement & de tout nôtre cœur Votre Majesté ,
„ de sa très-gracieuse Harangue émanée du
„ Trône.

„ La situation des affaires, tant au dedans qu'au
„ dehors, donne à vos fidèles Communes la plus
„ grande satisfaction, & remplit leur cœur du sen-
„ timent le plus profond de reconnoissance pour
„ Votre Majesté ; étant très-persuadées que le
„ bonheur dont nous jouissons est uniquement
„ l'effet de la sagesse & de la résolution de Votre
„ Majesté.

„ Les Subsidés qui seront nécessaires à l'hon-
„ neur, à la sûreté, & à la défense de Votre Majesté
„ & de votre Royaume, seront accordés promptement & efficacement par vos fidèles Communes,
„ avec tout le respect possible pour Votre Majesté.

„ & conformément aux justes égards & à l'intérêt
 „ de ceux que nous représentons.

„ Nous demandons aussi la permission d'assû-
 „ rer Votre Majesté, que dans toutes les délibé-
 „ rations tant pour la levée des Subsidés, que par
 „ rapport à la distribution des revenus publics, nous
 „ prendrons les mesures qui conviendront le mieux
 „ au bonheur présent & futur de vos Sujets, &
 „ celles qui répondans à la bonté reconuë de Votre
 „ Majesté & à ses gracieuses intentions envers son
 „ Peuple, & les efforts de ses fidèles Communes,
 „ conviendront à l'honneur & à la justice du Par-
 „ lement, de même qu'au commerce, à l'intérêt, &
 „ à la liberté de la Nation.

„ Afin que nos procédures aient le poids & le
 „ crédit qui doivent toujours accompagner les ré-
 „ solutions des Communes de la Grande-Bretagne,
 „ & que l'expédition nécessaire des affaires publi-
 „ ques se fasse, nous ferons les plus grands efforts
 „ pour écarter toute haine irraisonnable & animo-
 „ sité, & nous ne souffrirons point non plus
 „ qu'on nous détourne, sous quelque prétexte spé-
 „ cieux que ce soit, de rechercher constamment le
 „ véritable intérêt de nôtre Pays, qui conformé-
 „ ment à la très-gracieuse recommandation de
 „ Votre Majesté, & suivant le grand exemple que
 „ vous en donnez ; & nôtre devoir indispensable
 „ fera en toute occasion nôtre premier & principal
 „ soin.

Réponse du Roi.

JE vous remercie de ces respectueuses assurances
 de votre zèle & de votre affection pour moi ;
 & je ne doute point que votre résolution à
 prendre les mesures qui pourront le mieux avancer
 le

le soulagement & le véritable intérêt de tous mes Sujets, ne vous recommande à la bonne opinion & à l'estime de mon peuple, avec autant d'efficace qu'elle m'est agréable.

Mr. l'Orateur des Communes leur fit le 2. Février, qu'elles s'étoient rassemblés, le rapport de cette réponse. Le 3. il ne se passa rien de remarquable. Le 4. les Seigneurs ordonnerent qu'après le 14. du mois de Mars ils ne recevoient aucune Requête pour des Bills particuliers; ils entendirent ensuite quelques Avocats sur une affaire entre l'Evêque d'Ély Demandeur, & le Docteur Bentley Défendeur, touchant le dixième Article & les trois suivans de la Prohibition; & la question ayant été agitée si cette Prohibition quant ausdits Articles subsisteroit, cela passa à la négative: Ce Procès a été dans différentes Cours de Justice pendant environ 20. ans. Ce que les Communes ordonnerent le même jour, fut de leur apporter un Bil pour indemniser les personnes qui par ignorance de la Loi ont omis de se qualifier pour leurs Emplois, en prêtant les sermens, souscrivans la Déclaration contre la Transsubstantiation, & recevans la Communion, & pour leur accorder un plus longtems pour cet effet.

Les Avocats dans la cause entre l'Evêque & le Docteur qu'on vient de nommer, furent encore entendus le 5. des Seigneurs, par rapport au quatorzième article exhibé contre ce Docteur; & il fut ordonné que cet article de la Prohibition subsisteroit. Par ordre de la même Chambre, assemblée le lendemain sur la même affaire, les 19. & vingtième articles subsisteront également: Plusieurs autres articles ont été mis sur le tapis dans les séances des jours suivans, dont quelques-uns doivent subsister

subsister, d'autres au contraire ne subsisteront pas, à la pluralité des voix. Les Communes ordonnèrent de porter un Bil pour arrêter le cours de l'infâme pratique des Agioteurs: Cette Chambre s'étant ensuite tournée en grand Comité sur le Subside, elle a résolu qu'on employera cette année 8000. Matelots pour le service de mer, sur le pied de 4. livres sterlins par mois pour chacun, y compris l'Artillerie pour ledit service.

On ne voit rien de considerable qui se soit passé dans les Chambres jusqu'au 11. Les Communes ordonnerent ce jour-là de porter un Bil pour rendre plus efficaces les Loix qui tendent à exclusion de leur Chambre les personnes qui ont des pensions de la Cour, pendant le bon plaisir du Roi, ou pour un certain nombre d'années, ou enfin qui possèdent des Charges sous le nom d'autrui; & l'on renvoya le rapel des Membres au 24. du courant. La Chambre après s'être tournée en grand Comité sur le Subside, résolut qu'on accorderoit au Roi la somme de 11499. livres sterlins, 19. Shelins, pour l'ordinaire de la Flotte, y compris les Officiers à la demi paye, pour le service de l'année courante 1733. Celle de 77806. liv. sterlins, 11. Shelins pour la dépense de l'Artillerie pour le service de terre, pendant le même terme, & 1374. livres sterlins, 6. Shelins, pour les dépenses extraordinaires de l'Artillerie de ce Bureau, auxquelles le Parlement n'avoit pas encore pourvû. Le Bil pour exclusion de la Chambre ceux qui ont des pensions de la Cour, ayant été ensuite présenté, on en fit la première lecture sur le champ. Le lendemain 12. la Chambre approuva le rapport de ces résolutions, & l'on mit en Comité pour le 16. le Bil en faveur de ceux qui ont omis de se qualifier pour des Emplois, après que la seconde lecture en eut été

été faite. Le Comte de Pembroke prit ce jour-là séance dans la Chambre des Seigneurs, après y avoir prêté les sermens ordinaires.

Le 13. les Communes assemblées de nouveau en grande Comité sur le Subside, résolurent, mais après de grands débats, que le nombre effectif des Gardes & Garnisons pour la Grande-Bretagne, & les Isles de *Guernsey* & *Jersey*, seroit de 17709. hommes, y compris les Officiers à la demi-payé; & qu'on accorderoit 653216. livres Sterlings, 17. Shelins pour leur entretien; ce qui fut approuvé le 14. La proposition d'une réduction de Forces passa ensuite à la négative. La même Chambre ordonna le 16. de porter un Bil contre les mutins & les déserteurs, & de présenter une Adresse au Roi, pour prier Sa Majesté d'ordonner que les Commissaires de la Douane, de l'Excise &c. remissent leurs comptes devant les Communes.

Nous donnerons le mois prochain la suite de ce qui s'est passé de plus remarquable dans les différentes séances de ce Parlement.

III. On a procédé depuis peu à l'élection des Gouverneurs de la Compagnie Royale d'Afrique pour l'année courante, & le Roi en fut unanimement élu Gouverneur; le Chevalier Bibie Lake, Sous-Gouverneur; & Mr. Charles Hayes, Député Gouverneur. Les 24. Assistans de cette Compagnie ont été aussi choisis, parmi lesquels il y en a six nouveaux.

IV. La mort du Vicomte de Torrington, premier Commissaire de l'Amirauté, décedé sur la fin du mois de Janvier dernier, ayant causé quelque changement dans les principales Charges de la Flotte; le Vicomte son fils fut confirmé dans celle de Trésorier de la Flotte le 11. Février, qu'il
eut

eut l'honneur de saluer le Roy pour la première fois depuis la mort de Mr. son Pere ; & les Amiraux ont été mis ce jour-là sur les rangs suivans ; sçavoir : Jacques Comte de Berckley, Amiral & Commandant en Chef de la Flotte, & Vice-Amiral de la Grande-Bretagne ; le Chevalier Jean Jennings, Amiral de l'Escadre rouge, & Contr'Amiral d'Angleterre, en la place du feu Vicomte ; les Chevaliers Jean Norris & Charles Wager, étant tous deux Amiraux de l'Escadre bleüe, le premier a été fait Amiral de la blanche, l'autre restant dans son poste ; le Chevalier George Walton, Vice-Amiral de la rouge ; Mr. Morris, Vice-Amiral de la blanche, & l'autre de la bleüe. Le Chevalier Charles Wager, à qui le Roy avoit aussi conféré l'Emploi de premier Commissaire de l'Amirauté, y avoit pris séance en cette qualité, le 10. precedent.

V. Dans une Assemblée de la Compagnie du Sud tenuë au commencement du même mois, le Chevalier Jean Eyles délivra un Mémoire de Mr. Thomas Fitzgerald, Agent d'Espagne, par lequel cet Agent donne de nouveaux éclaircissemens sur la proposition, dont nous avons parlé ailleurs * que la Cour avoit fait faire à la Compagnie, d'abandonner le Commerce de l'*Assiento*, moyenant un équivalent ; mais on résolut, après lecture faite de l'avis que le Procureur-General a donné sur cette affaire, de la remettre à la prochaine Assemblée generale.

VI. Le Baron de Wachtendonck, dont nous avons fait mention plus haut, arriva le 30. Janvier à Greenwich, à bord du Yacht nommé *la Marie*, qui étoit allé le recevoir en Hollande ; & le lendemain il arriva en cette Ville de Londres, & prit son logement dans la maison qui lui avoit été préparée dans

* Voyez Janvier dernier, page 66.

dans la rue Pultney : On ne dit pas ce que portent les instructions de cet Envoyé. Le 11. Février il eut sa premiere Audience particuliere du Roy , à qui il délivra ses Lettres de créance , ensuite de la Reine , & le lendemain du Prince de Galles, du Duc de Cumberland, & des cinq Princeffes.

VII. Ce Royaume n'est pas exempt des gros rhumes accompagnés de fièvre qui regnent cette année dans presque toute l'Europe. Ils y emportent même plus de monde que par tout ailleurs ; puisque depuis une grande maladie arrivée à Londres en 1665. il n'est pas mort tant de personnes en une semaine qu'il en mourut dans cette Ville, pendant celle du premier au 8. Février, que l'on compte 1588. personnes, enlevées la plûpart par cette maladie.

Les circonstances suivantes qu'on a reçues de Mequinez, sont la confirmation de ce que nous avons dit le mois passé, page 138. au sujet du Consul Anglois & du Rabin qui lui servoit d'Interprète, pour reclamer un Vaisseau de la Grande-Bretagne, que les Corsaires de Salé avoient pris & conduit dans leur Port.

„ Le Roy de Maroc, après avoir condamné Sa-
„ lomon Namias à être brulé tout vif, fit un signe
„ pour avertir Mr. Sollicoffer qu'il eût à se retirer
„ au plus vîte : Il le fit, mais avec tant de lenteur
„ que les Maures presens, voyans le danger où étoit
„ ce Consul, lui persuadèrent de se retirer hors la
„ vûë du Roy irrité. Ce Prince ne parut ensuite
„ que six jours après en public. Ayant appris alors que le
„ Consul Anglois étoit retourné à Tetuan, il en parut
„ intrigué, & dit, qu'on ne devoit pas avoir souff-
„ fers qu'il fût parti si mécontent ; & qu'il vouloit
„ absolument qu'on allât à Tetuan pour le rame-
„ ner. Ledit Consul revenu là-dessus à Mequinez,
„ alla au Palais, & fut reçu gracieusement du Roy ;

mais

mais la prise repetée n'étoit pas encore relâchée , & la datte de ces nouvelles, qui font cependant mention, que le Magistrat, & les principaux Bourgeois de *Salé* avoient representé par écrit à Sa Majesté le danger où se trouvoit cette Ville de perdre entièrement son Commerce, sur ce que tous les Chrétiens qui y sont établis se dispoioient à se retirer ailleurs avec tous leurs effets, à moins qu'on ne leur donnât de plus grandes assurances de la liberté & de la sûreté de leur Commerce. On se flatte que ces representations effectuèrent quelque chose sur l'esprit de ce Prince, en faveur de la prise Angloise.

VIII. *Hollande.* Le Baron de Friesheim, ancien General d'Infanterie, & Gouverneur de Heulden, fut pourvû le 30. Janvier par les Seigneurs Etats-Generaux, du Gouvernement de *Bois le-Duc*, vacant par la mort récente du Comte de Hompesch, & le lendemain il prêta serment de fidelité pour cette Charge, dans l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances. L'emploi de Lieutenant-General d'Infanterie, qui étoit rempli par le feu Baron de Huffel, a été aussi donné à Mr. de Cronstrom, General-Major.

C'est à tort qu'on a revoqué le mois passé ce que nous avons dit dans nôtre Journal de Janvier dernier, au sujet de la quantité d'une nouvelle insecte, en forme de vers longs, qui s'attachoient aux pieux qu'ils rongeoient, de même qu'à d'autres ouvrages de bois destinés à conserver & à garantir les Dignes contre la violence de la Mer. Cette nouvelle fatale s'est depuis tellement confirmée de toutes parts, qu'il ne reste aucun lieu d'en douter; mais ce fleau n'est, dit-on, ni si grand ni si dangereux qu'on a d'abord voulu le persuader au public; cependant les Etats Generaux, dans leur Assemblée du 10. Février, résolurent d'ordonner un jour de jeûne & de prie-

res, qui doit se célébrer le 11. de Mars, dans toute l'étendue des Provinces-Unies & Pays de leur ressort, pour qu'il plût à Dieu d'en détourner tout fléau, & sur tout celui des vers dont ils sont actuellement frappés. On voit à ce sujet un Placcard de Leurs Hautes Puissances qui a été publié & affiché dans tous les lieux accoutumés.

IX. Pays-Bas. Bruxelles. Mr. le Comte de Harrach, Grand Maître d'Hôtel, & premier Ministre de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante, arriva le 27. Janvier de la Cour de Vienne en cette Ville; plusieurs personnes de distinction étoient allées à sa rencontre : Le 29. Son Excellence commença à faire les fonctions de ses deux Charges; tous les Collèges, & les Députés des différentes Provinces du Pays la complimenterent ce jour-là sur son arrivée : Ces derniers étoient venus pour cet effet à Bruxelles, & pour souhaiter en même-tems un heureux voyage au Comte de Visconti, son prédécesseur, qui après avoir pris congé de Son Altesse Serenissime, partit le 4. Février avec trois voitures & quatre personnes à cheval, pour se rendre à Vienne, & de-là à la Viceroyauté de Naples.

Les Régimens d'Infanterie du Prince de Ligne, de los Rios, & de Prié, font actuellement des recrues dans ces Pays : Le premier fait les siennes dans les Provinces de *Luxembourg, Namur & Limbourg*, qui lui ont été assignées; le second dans celle de *Brabant*, & l'autre dans celle de *Flandres* : Ces deux derniers ont aussi également la liberté d'en lever dans la Province du *Hainaut*.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances , Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres , depuis le mois dernier.

I. **N**aisances. Le 11. Janvier la Comtesse Epouse du Comte George-Auguste d'Erbach-Schonberg & Breunberg, née Comtesse de Stollberg-Gedern, accoucha heureusement à *Berg-statt* de son septième fils.

Deux fils nâquirent encore nouvellement à *Rome*, l'un au Prince Borgheze, & l'autre au Duc d'Altemps.

II. *Mariages.* Le Comte Nicolas Palfi, Chambellan de la Clef d'or, épousa le 12. Janvier à Vienne en presence de l'Empereur & de toute la Famille Imperiale la Comtesse née d'Althan, Dame de la Cour & de la Chambre de l'Imperatrice Regnante.

Sa Majesté Imperiale, avec toute son auguste Famille, assista encore le 26. du même mois au Mariage du Comte de Collalto, qui épousa ce jour-là dans la Chapelle du Palais, Mademoiselle Antoinette de Montefanto, aussi Dame de la Cour & de la Chambre de l'Imperatrice Regnante, & la plus jeune des filles du Comte de Montefanto, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller Intime d'Etat de l'Empereur, & Président du Conseil Suprême d'Espagne à la Cour de Vienne.

III. *Morts.* La mort enleva sur la fin de Decembre dernier à Rome le Cardinal Bentivoglio, qui menageoit en cette Cour les affaires de la Couronne d'Espagne. (*Voyez l'Article d'Italie.*)

Madame

des Princes, &c. Mars 1733. 227

Madame la Comtesse de Broglie, veuve du Comte de ce nom, qui a été Maréchal de France, mourut à Paris au commencement de Janvier âgée de 88. ans.

Le 13, mourut à Lisbonne, dans un âge fort avancé, Don Pedro de Vasconcellos de Souza, Commandeur de Ste. Marie de Beja, &c. ci-devant Ambassadeur de Sa Majesté Portugaise à la Cour d'Espagne, Gouverneur & Capitaine General de la Baye de *Tous les Saints*, & Capitaine General des Armées du Roi.

Le Comte de Hompesch, Lieutenant General au service des Etats Generaux, & Gouverneur de Bois-le-Duc, est mort dans le même mois dans son Gouvernement.

Le 29. la mort enleva à *Londres* le Lord George Bing Vicomte de Torrington, Membre du Conseil Privé, premier Commissaire de l'Amirauté, Amiral de l'Escadre rouge, & Commandant en Chef de la Flotte du Roi, à l'âge d'environ 70. ans.

Vers le même tems le Baron d'Aubach, Conseiller du Conseil de guerre de l'Empereur, Lieutenant General de ses Armées, finit ses jours dans la Forteresse de *Constance*, dont il étoit Commandant. Et Mr. le Comte de Hohenzollern Maréchal de Camp, au service du même Monarque, & Commandant de *Fribourg*, est mort aussi tout récemment dans cette dernière Ville.

Le 1. Fevrier la mort enleva à Varsovie Frederic-Auguste, Roi de Pologne, &c. Electeur de Saxe, &c. âgé de 63. ans (Voyez l'article de *Pologne*.)

Mr. Thomas Herbert, Comte de Pembroke & de Montgomery, Chevalier de la Jarretiere, Gouverneur du Comté de *Wiltz*, Membre du Conseil

seul Privé du Roi d'Angleterre, mourut à Londres le 2. du même mois: En 1689. il fut envoyé à la Haye, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roy Guillaume III. ; il assista ensuite au Congrès de Ryswik, avec le caractère de premier Plénipotentiaire de Sa Majesté; & il fut par deux fois l'un des Régens du Royaume, en l'absence de Sa Majesté. En 1702. ce défunt Comte fut aussi choisi Président du Conseil par la Reine Anne; en 1707. il fut un des Commissaires pour l'Union avec l'Ecosse, & ensuite Viceroi d'Irlande; en 1708. il fut choisi pour la seconde fois Grand Amiral de la Grande-Bretagne; en 1714. il fut un des Régens du Royaume, avant l'arrivée du feu Roi George I.; & il porta l'épée de l'Etat à son Couronnement, de même qu'à celui de Leurs Majestés à présent Regnantes.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mars 1733.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	151
ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	165
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	170
ARTICLE IV. <i>France.</i>	182
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	195
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	204
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	213
ARTICLE V. <i>Naissances, Mariages & Morts</i>	226